Pour St.-Martinville (Attakapas).—Le bateau à vapeur superbe et fin marcheur BELLE ISLE, cap. J. La[illegible], pour St Martinville, Nouvelle Ibérie, Pattersonville, et tous les débarcadères [illegible] samedi 17 du courant à 10 heures du [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
POLLAIN & BELLOCQ,
ou à A B BEIN.

POUR LES ATTAKAPAS
Le vapeur ST HELENA capitaine A. M Dowin, partira pour le port ci-dessus [illegible] courant, à midi, prenant du fret et passagers pour Franklin, Pattersonville, baie [illegible], Bayou Bœuf, Centreville, Franklin, [illegible], St Martinville et tous les points [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, [illegible] rue Bienville.
[illegible] débarquera le fret et des passagers le long [illegible] aux paquebots. 15av

Paquebot de la Côte et de Lafourche.—Le bateau à vapeur neuf ELISKA, capt. J. G. Landry, [illegible] comme paquebot hebdomadaire, [illegible] la Nouvelle-Orléans la côte et [illegible], partant de la Nlle-Orléans tous [illegible] heures [illegible] son retour de [illegible] heures du matin [illegible] Thibodeauxville tous les [illegible]. Pour fret ou passage, s'a[dresser] [illegible] BRAUD & LANDRY.

Arrangement d'Été.
Le bateau à vapeur BELLE CREOLE, capt. John W. Scott, pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton-Rouge, Waterloo et Bayou Sara, fera [illegible] partant de la Nouvelle-Orléans tous les Mercredis, à [illegible] Bayou Sara tous les Lundis et [illegible].
[illegible] BELLE CREOLE tous les Vendredis, [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à
P. A. CHAMPOMIER,
[illegible] rue de la Vieille Levée, près Conti.

POUR LA BALIZE et tous les [illegible]—Le vapeur ST L[illegible], capt. J. Marton, naviguera pendant [illegible] faisant deux voyages par semaine [illegible] Nouvelle-Orléans pour la Balize [illegible] à 10 heures et opérant son retour [illegible] matin, et pour Pointe à la [illegible] mercredis à 10 heures et opérant son [illegible] suivant. Pour fret ou passage, s'adresser à
A LAROSE & Co,
71, Vieille Levée.

PAQUEBOT DE LAFOURCHE.—Le vapeur F. LANDRY, capitaine A. Dugas, part de la Nouvelle-Orléans pour la Côte et Lafourche, tous les [illegible] heures du matin. A son retour, il quitte [illegible] Donald[sonville] [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. MORRISON & Co.

A VENDRE, [illegible] une Société—La MERCHANT [illegible] est amarrée [illegible] Est est solide et a [illegible] 118 tonneaux, [illegible] dans le Golfe [illegible]
JOHN HALL, 1, Front Levee.

POUR TAMPICO.—Le brick-goëlette ANN STILL, capitaine [illegible], ayant la [illegible] et engagé, partira immédiatement [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à HEPBURN & TURPIN,
31 V. [illegible] Levée.

POUR NEW-YORK.—Le navire [illegible], capitaine Ingersoll, partira dans [illegible]. Pour fret [illegible] ou pour [illegible] s'adresser à [illegible]
JOHN O. WOODRUFF & Co,
60, r. de du Camp.

POUR NEW YORK.—Ligne de [illegible]. Le navire de première classe ST. MARY, [illegible] ayant une partie de son chargement [illegible] immédiatement. Pour reste [illegible] passage, [illegible] s'adresser à bord en [illegible]
J. W. STANTON & Co,
[illegible] Magasins et Lafayette.

POUR NEW YORK.—Le navire [illegible], capitaine Ingersoll, [illegible] chargement, et partira sous peu [illegible] engagements [illegible]
JOHN O. WOODRUFF,
60, Camp.

POUR LIVERPOOL.—Le navire [illegible] WHITNEY, cap. Dyer, partira sous peu. [illegible] s'adresser [illegible]
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR HAMBOURG.—Le navire [illegible], capitaine Levensaller, partira [illegible]. Pour passage, s'adresser à
L. H GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible], capitaine [illegible], partira [illegible]. Pour [illegible] passage, s'adresser à
L. H GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible], capitaine Baker, partira sous peu. [illegible] s'adresser à
L. H GALE, 93, Commune.

POUR BREST.—Pour [illegible] passage [illegible] MED[illegible] [illegible] s'adresser [illegible]
LEVI H GALE,
93 Commune.

POUR BREST.—Le navire [illegible] MOSLEM, cap. French, ayant la [illegible] chargement engagé, partira [illegible] passage ses [illegible] s'adresser aux [illegible]
JENKINS & TIGLER,
95, rue Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible] classe JANE H GLIDDEN [illegible] partira incessamment. Pour [illegible] fret ou passage, s'adresser à
L. H GALE,
93 rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible] RUBICON, cap. [illegible] partira [illegible] s'adresser à
L. H GALE,
93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le brick [illegible] capitaine [illegible] ayant son chargement [illegible]
[illegible] HARISPE & Co,
66, rue St Charles.

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible], cap. Baker, partira sous peu. [illegible] s'adresser à L H GALE,
93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible] CONRAD, cap. [illegible], ayant [illegible] engagé, partira [illegible] passage, s'adresser à
L. H GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible] PRENTICE, capt. Hatkins, partira [illegible]. Pour reste de fret ou passage, [illegible] s'adresser aux capitaines ou à
JENKINS & TIGLER,
95, rue Commune.

POUR BORDEAUX.—Le navire [illegible], cap. Sylvestre, partira sous peu [illegible] fret ou pour passage, s'adresser [illegible]
JENKINS & TIGLER,
95 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible] [illegible] partira incessamment. [illegible] barils de farine, ou passage, s'a[dresser] [illegible]
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire R. D. SHEPHERD, capitaine Macey, partira [illegible] 1000 barils de farine, s'adresser à
L H GALE,
93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire DEVONSHIRE, capitaine Thompson, partira [illegible]. Pour passage, s'adresser [illegible]
JENKINS & TIGLER,
95, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire JUDAH TOURO, capitaine Nickerson, partira [illegible]. Pour fret de 1 000 barils farine, [illegible] s'adresser à L H GALE,
93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le beau navire de première classe NARRAGANSETT, [illegible] partira promptement.—Pour [illegible] s'adresser à
PIERRE COUTZ,
93, rue de la Douane.

POUR CORK.—La barque COUNTESS OF DURHAM, cap. Rowland, partira [illegible]. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à
JENKINS & TIGLER,
95, rue Commune.

POUR LIVERPOOL.—La barque BONA DEA, capt Brown, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER
ou à D KENNEDY & Co,
152, Toulouse.

POUR LIVERPOOL.—Le navire ONECO, capitaine Drew, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et allant [illegible] partira sous peu de jours. Pour fret de 300 [illegible] de coton ou passage, s'adresser à
L. H GALE,
No 93, rue de la Commune.

POUR LONDRES.—La Barque fine [illegible] EDIMBURG, capitaine Jackson, [illegible] incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE,
93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire JAMES CALDER, capitaine Colester, partira [illegible]. Pour fret de 200 balles coton ou [illegible] s'adresser à L H GALE,
93, Commune.

LE FRANCO AMERICAIN.

L[illegible] Américain, journal français de New-[York] [illegible] trois fois par semaine. [illegible] abonnement est pour un an, six piastres; [illegible] pour trois mois, [illegible] d'avance. Chaque [illegible] rue Royale, est l'agent du [illegible] la Nouvelle-Orléans [illegible] voir le journal.

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No 134, Rue du Camp.
VIENT de recevoir un nouvel assortiment de garnitures françaises de bains [illegible] aspirantes et à Bière, &c, [illegible] douches. Il pose et répare les [illegible] et entreprend toute espèce [illegible] Il entreprend aussi toute [illegible] pour navires. Les ordres [illegible] les prix modérés.
14 fév—1an

BOUCHONS.—25 balles bouchons, à vendre, par AUGUSTE MOLIER,
[illegible] No 90, rue St Louis.

CAFE HAVANE.—250 sacs café vert, vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.

CIGARES Havane.—100 milliers, marques de [illegible], à vendre par L. CANTIN,
42, Gravier.

TABAC HAVANE.—325 balles Vuelta de Abajo [illegible] pour cigares et tripes, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.

CACAO.—De Para, supérieur, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.

DAMEJEANNES françaises, de 5 gallons, à vendre en débarquement, par L. CANTIN, 42, Gravier.

INDIGO.—4 surons Guatemala supérieur, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.

CAFE.—250 sacs en débarquement du brick Tati, à vendre par GROSGROS & LAMPRE, 35, Vieille Levée.

EN débarquement du Corea, de Belfast, et à vendre par les soussignés
Un bel assortiment de gingas bleu et de fantaisie, drillings écrus et imprimés, en fil; étoffes à pantalons et autres articles en fil, convenables pour la saison prochaine.
McDOWELL & PECK,
15mars 29, Douane.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

[illegible] 1847.
[illegible]
Grand Opéra en [illegible] tableaux, de Bellini;
[illegible]
LA MERE [illegible]VILLE,
Vaudeville en 1 acte.
On commencera à [illegible] heures 3/4.

Demain, DIMANCHE, [illegible] avril 1847.
AU BENEFICE DE M. ET MME MATHIEU.
La première [illegible] de : LA FILLE DU REGENT, drame [illegible] et un Prologue, par A. Dumas.—Un [illegible] MUSICAL, et la première représentation [illegible] VICOMTE GIROFLEE, vaudeville en 1 acte.
Au [illegible] CHARLES VI, grand opéra en 5 actes, décors nouveaux, costumes neufs confectionnés à Paris, [illegible].

Concert de Musique sacrée
Pour subvenir au coût du nouvel Orgue de l'Eglise [illegible].
GRAND ORATORIO DE DAVID,
Dans la nouvelle Eglise, rue du Canal.

VENDREDI, 16 courant, à 7 heures 1/2 P. M.—Chef d'orchestre, M. G. Curto.—Organiste, M. F. F. Muller.—Billets avec le libretto, $1—à vendre par MM. Hyde et Goodrich, rue de Chartres; E. A. Tyler, B. M. Norman et B. Woodull, rue du Camp, et par M. Morgan, près la [illegible]. 14 av—3

SALLE DE BAL
DU RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN,
ENCOIGNURE MOREAU ET CHAMPS-ELYSEES,
3ME MUNICIPALITE.

LES propriétaires préviennent respectueusement leurs amis et le public en général, que cette salle est ouverte pour la saison.
Il y aura un GRAND BAL PARE ET MASQUE tous les MERCREDIS et DIMANCHES.
Et tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, pour les QUARTERONNES, jusqu'à nouvel ordre.
Les personnes qui visiteront ces bals peuvent être assurées que l'ordre le plus rigide sera maintenu, et qu'il y aura une police en force pour cela.
Entrée aux bals.—Cavaliers $1, gratis pour les Dames.
Un superbe orchestre a été engagé, et il y aura un excellent restaurant et une buvette bien garnie.
2av N HALE, Directeur.

Réouverture de la Gallerie de Cook.

ON y a ajouté deux superbes tableaux par Anelli, le Déluge et Conrad et Gulnare dans la scène de la prison, tirée du Corsaire de Byron.—Les propriétaires ayant renoncé à aller visiter St Louis, avec la Fin du Monde sont heureux de pouvoir annoncer au public qu'ils ont fait des arrangements qui leur permettent de la faire voir, en même temps que la belle collection des peintures de M. Cook, au No 13, rue St Charles, et cette réunion forme la plus belle exhibition que l'on ait jamais vue à la Nouvelle-Orléans.
Les heures de l'exhibition sont 9 A. M. à 3 P. M, et de 5 à 10 P. M.—Prix d'entrée, 50 cents.—Billets pour la saison, $1.—Le dimanche sur l'on ouvre de 6 à 10 P. M. 22 mars

GRANDE EXHIBITION.

UNE superbe Galerie de Tableaux originaux des grands maîtres, est maintenant ouverte à la Salle de Bal St Louis, tous les jours, depuis 8 heures du matin jusqu'à la nuit. La salle sera éclairée au gaz toutes les belles soirées jusqu'à 10 heures.
On trouvera au même endroit, mais comme étant une exhibition séparée, la fameuse statue, Venus de Medicis, par l'immortel Canova, &c, &c.
Cette collection se compose en grande partie de tableaux des musées particuliers des plus riches familles d'Italie—musées qui, pour la plupart sont renommés depuis un siècle, et apportés dans ce pays dans le but de fonder en Amérique une galerie des beaux-arts.
Parmi ces tableaux se trouve la célèbre peinture, par Michel Angelo Buonaroti, représentant le comte [illegible] et ses quatre fils en prison, qui moururent de faim. Cette peinture seule, vaut le prix d'entrée.
Cette collection est sans contredit la plus nombreuse, la plus riche et la plus intéressante que l'on ait vue dans ce pays-ci, résultat que devaient nécessairement produire les moyens que l'on a employés pour la réunir.
Toutes les écoles y sont représentées, depuis celle qui a précédé l'invention des tableaux à l'huile, jusqu'aux chefs-d'œuvres les plus récents des Raphaël, des Titien, des Corrège, des Claude des Rubens, des Murillo, des Salvator Rosa, des Carlo Dolce, des Vandick, &c, &c, &c.
Nous passerons ici sous silence d'un avis, au bon vouloir donner une idée des beautés que renferme cette collection qu'il est estimée surtout des connaisseurs. Il faut la voir pour s'en faire une idée; aussi avons-nous fixé à 50 cts seulement le prix d'entrée.
Une seule personne pourra obtenir un billet d'entrée [illegible] tout le temps que la galerie sera ouverte, pour $2 13mars

AVIS.

IL est décrété, etc., que les commissaires nommés pour choisir à Bâton Rouge l'emplacement de la Maison d'Etat et pour en surveiller la construction, sont par les présentes tenus et autorisés à annoncer pendant trois mois qu'ils recevront des plans et soumissions pour l'érection de ladite Maison d'Etat, et aussi à choisir le plan qui, dans leur jugement, leur paraîtra le meilleur, [illegible] les plans, etc. Bien entendu que lesdits commissaires pourront apporter dans les détails audit plan, les modifications qu'ils jugeront nécessaires, afin que dans le même édifice il y ait des salles pour le Sénat et la Chambre des Représentants, et les bureaux et appartements exigés par l'administration de l'Etat pour leur servir place.
Conformément aux dispositions de l'acte ci-dessus, les commissaires donnent par les présentes, avis qu'ils recevront à la maison d'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à [illegible] heures du matin pendant trois mois à dater de la présente publication de la part des architectes et entrepreneurs, des plans et soumissions pour la construction des édifices ci-dessus désignés.
Signé MAUNSEL WHITE, *Chairman.*
G. COOK,
23jan—3m WALTER BRASHEAR.

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—AVRIL 1847.

SONT invités à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :

A.	L
Albert, Casimir	Lefevre Michel Louis
B	Lamirque Mathieu Ch.
Bordeleau Philibert	Loustalet Jean Arles
Brandicourt	M
Barre, Jacques	Marcoud Jn Bte
Bouvet frères	Morroy
C	Moutain
Chanon	Mongin Ernest Etienne
Commenge	Moreau Claude
Chaseboll	Meynet Jean
D	Marcel Magloire
Delaire	O
Destrade Joseph	Oger Pierre Marie
Devillers	P
Darmentan	Picot Antoine Anatole
G	Parlange Jean Treizieme
Guillaume Rose	Perrin Joseph
Garrique Jules	R
J	Rousselin (les époux)
Jegou Françoise	Rourreau
Julie (blanchis,)	T
L	Toulandon Pre Buserq
Lescoulas	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après midi. 6 avril

F & J LACOSTE,
105, RUE ROYALE,

PREVIENNENT les marchands et le public en général que leur sieur F Lacoste se disposant à partir pour l'Europe, ils vendront bon marché tous les articles suivants, composant leur stock :
Coutils blanc et couleur de toute sorte; Futaine Lupin
Pique blanc pour gilets, de soie et satin do;
Mousseline imprimée pour robe, grande nouveauté
Mousseline blanc unie, casimir léger.
Cols brodés, mousseline et garnie dentelle, nouveauté
Mouchoirs batiste fil, uni, à ourlet, rivière, imprimés, de couleur et brodés, garnis dentelles, très riche,
Cravates jaconats et mousseline imprimée;
Cravates taffetas et satin, voilette blanche, toute
Corsets toutes qualités, gants fil d'Ecosse et soie,
Bonnets noire et serge pour tailleurs
Dentelles noir et blanche,
Bandes indépassables, bas soie noire,
Bas coton blanc, écru et couleur;
Chaussettes fil écru, écru et blanc;
do coton pour hommes et enfants;
Bretelles coton blanc, fil d'Ecosse et soie extra riche, de diverses pour enfants,
Caleçons pour bains,
Rubans de fil assortis de numéros, boutons de nacre et mercerie diverse,
Eau de Cologne véritable de J M Farina;
do des meilleurs parfumeurs de Paris, crème de Perse, pommades fine et superfine, huile extrait d'odeur, savon ordinaire, fin et superfin, boites assorties pour toilette, poudre, etc, etc. 5 avril

MARCHANDISES SECHES,
TAPIS, STORES, RIDEAUX, &c, &c.

NOUS appelons l'attention du public sur notre assortiment d'étoffes à rideaux en mousseline, &c, de qualités et prix divers, depuis les broches bon marché, jusqu'à ce dessin les plus nouveaux et les plus riches. Aussi—Tissus soie et coton 10/4, coton de, glands, cordonnets, attaches, passementeries, bordures, &c.

Stores transparents.
Nous tenons en magasin cet article, au-dessous des prix les plus bas payés jusqu'à ce jour, de $2 à $20 la paire, avec tous les accessoires nécessaires à leur installation.

Tapis.
Notre stock est considérable, la saison s'avance, et nous sommes décidés à le vendre au prix coûtant d'importation. Cet article mérite toute l'attention des marchands et acheteurs.

Nattes, Toiles cirées.
300 rouleaux 4/4, 5/4 et 6/4 Nattes de Canton, unies et à carreaux, de fort belles toiles cirées, de 3 à 24 pieds de large.

Marchandises de Fil.
Toiles pour familles, pur fil et d'un bon user; do à draps, nappes damassées, linge de table, serviettes; tapis de tables et de pianos, courte pointe. Aussi : Un grand assortiment de marchandises sèches de fantaisie, offert de confiance aux marchands de la ville et de la campagne, et aux familles, à très bas prix.
DAMERON, THOMPSON & Co,
17mars 26, rue de Chartres, et 27 Douane.

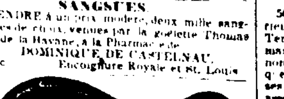

REÇU par le navire St Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES, de premier choix, et par la voie de la Havane, quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre depuis cinq sous jusqu'à vingt-cinq sous. Elles sont toutes garanties.
AU DEPOT RUE DU QUARTIER,
Entre Condé et Levée, près de l'Hôtel des Monnaies, No 46. 2 av

SANGSUES.

A VENDRE à un prix modéré, deux mille sangsues de choix, venues par la goëlette Thomas Street, de la Havane, à la Pharmacie de
DOMINIQUE DE CASTELNAU,
16 déc Encoignure Royale et St. Louis

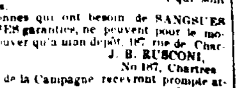

SANGSUES! SANGSUES!
26,000 SANGSUES Hongroises, en débarquement du navire Queen Victoria.
15,000 do par la barque Leda.
LE soussigné a maintenant dans son magasin un bel assortiment de SANGSUES, qu'il vendra, malgré leur rareté, à ses prix ordinaires, qui sont très modérés.
Les personnes qui ont besoin de SANGSUES HONGROISES garanties, ne peuvent pour le moment, les trouver qu'à mon dépôt, 187, rue de Chartres.
J. B. RUSCONI,
No 187, Chartres.
Les ordres de la Campagne recevront prompte attention. 27 mars

JE préviens le public ainsi que Messieurs les consommateurs, que je viens de recevoir par l'Industriel du Havre, par la voie de Charleston, un bel assortiment de sangsues grises, ou médicinales, bien supérieures aux hongroises; elles sont toutes garanties et à l'épreuve. J'ai fixé mes prix, tant que cet avis sera sur la gazette, à 20 et 25 cents pièce. Mes dépôts sont en ville, rue St Philippe, No 59, entre Condé et Royale, et rue St Louis, No 90, entre Chartre et Levée; et au faubourg Tremé, rue des Ursulines, No 233, entre St Claude et Tremé. On en trouvera également chez M. Henriquez, pharmacien, encoignure St Louis et Remparts; et au faubourg d'en haut, en face la halle Poydras, chez M. David, pharmacien.
P. TRASFOREST.
Messieurs les pharmaciens et les consommateurs les obtiendront, pour le présent, à $15 le cent. On me trouvera toute cette semaine à mon entrepôt de la rue St Louis, No 90, chez M. Roumieux, depuis dix heures jusqu'à trois. 13 av—

GENIEVRE, &c.—330 barils double ancre et eau de vie même preuve, récemment reçus par la goëlette Mary [illegible], et à vendre par
6 av ROBERTS & HALL, 76, Magasins

O. TALAMON,
Rue de Chartres, No. 48
OFFRE à vendre, en débarquement du Queen Victoria, du Havre, les articles suivants :
5 balles [illegible] blonde unie,
1 caisse [illegible] veloutées,
1 Do do [illegible] et Eglantine,
1 Do do unies Tavoline,
1 Do demi-parapluies,
1 Do foulards nouveaux,
1 Do cravattes pour l'été,
1 Do do soieries,
1 Do jupons crinoline façonnés,
1 Do bourses coton,
1 Do ceintures de voyage,
1 Do lacets de corsets en soie filoselle et coton,
1 Do brosses à dents,
3 Do crême de Perse,
1 Do pommade très fine.

D'importation récente, à vendre à des prix réduits pour du comptant :
Coutil blanc et en couleur pour pantalons, mérinos double chaîne, mousseline en laine noire, gants et mitaines en filet, mouchoirs batiste, mouchoirs de Cholet, lasting à bottines, châles noirs en cachemire d'Ecosse, galon de fil français et allemand, bas et chaussettes de coton, bonnets d'enfants, bonnets de nuit pour dames, voilette-bobinet, chaussettes de fil, chapeaux de paille pour hommes, enfants et fillettes; dentelle imitation, coulisses fil, soie à coudre, gants de peau, rubans satin et taffetas, gants fil d'Ecosse, capsules G D et F L agraffes en grandes boîtes, bretelles Polka, rubans de velours, vernis de Nys & Co, fil à cordonnier, galon à border les souliers, éventails fins et ordinaires, boutons de soie, nacre, os, métal et jais, peignes de toutes sortes, bourses de soie, couteaux et ciseaux, miroirs, parfumerie de tous genres, porte cigares, cordons pour souliers et bottines, couverts composition et galvanisée, baleines pour robes, boucles à pantalon, colliers et épingles jais, cordonnet en pelottes, tabatières, brosses à dents et à barbe, &c, &c, &c.
☞ Il invite les marchands de la campagne à venir visiter son stock avant de faire leurs achats ailleurs. 30av

LE SOUSSIGNE a l'honneur d'informer très respectueusement les dames qu'il a reçu tout récemment et débarque en ce moment un très beau choix d'articles nouveaux et convenables pour la saison, tels que :
Mousseline suisse, blanche et en couleur; robes brodées pour mariées, ordinaires riches et très riches, de dix à soixante piastres; écharpes noires et blanches de sept à soixante piastres; voiles et voilettes en imitation et en fil; très grand choix de mouchoirs de batiste, depuis les prix ordinaires jusqu'au plus élevés, une petite quantité de pèlerines Fontanges, fichus d'honneur, dito Crêtisse, les seuls qu'il y ait en ville par leur nouveauté; ombrelles de 3 à 8 piastres; bareges unis et imprimés; dito noir uni et satiné; dentelle et entredeux Valenciennes, 24 paires jeux de rideaux mousseline, très richement brodés; dito moustiquaires; gros de Naples noir uni et moiré, petite et grande largeur; taffetas d'Italie; un magnifique assortiment de lingerie brodée pour femmes et enfans, tel que: cols pèlerines, guimpes chemisettes, bonnets mousseline brodée et batiste; fil; robes de baptême mousseline et batiste; bas fil d'Ecosse et de soie; éventails de toutes descriptions, de 25 cents à 12 piastres; châles en barège; dito façon crêpe de Chine; dito dentelle noire; dito crêpe de Chine, véritables couleurs de fantaisie; manches, demi-manches et manchettes; rubans de tous numéros, crêpe lisse et crêpe noir et blanc, et une infinité d'autres articles, trop longs à détailler.
Le soussigné se préparant pour son voyage annuel à Paris, vendra à des conditions extrêmement libérales. R. DIFANIS,
11 mars 146, rue Royale.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

REÇU par les derniers arrivages de France, et à vendre par les soussignés,
1 caisse ombrelles, riches nouveautés,
2 do bareges et balzorines imprimées,
6 balles jaconat tantamie et demi nouveauté,
8 balles mousselines satinées et brillantées,
4 balles mousselines marquises et organdis imprimées,
3 caisses mousseline suisse, brodé couleur
2 do do do blanches,
1 do rubans fantaisie nouveautés,
1 do gants et mitaines, filet Egyptien et unis
1 do bareges noirs et verts,
1 do coton chiné à rideaux
1 do do satiné et façonné,
1 do damas laine à rideaux
1 do coton do
1 do chaussettes coton écru
2 do do gris mêlé,
6 do bas coton blanc assortis,
1 do mouchoirs batiste unis et à ourlet,
1 do do do brodés et à rivière,
4 do mérinos double noirs habits,
1 do do do façonnés à pantalons,
6 balles coutil fantaisie,
4 do cotonnades de printemps assortis,
1 do jupons crinoline,
1 do corsets.
Aussi en magasin un bel assortiment de soieries noires et en couleur, châles de soie et de cachemire cols brodés, cravates pour hommes et pour femmes, écharpes de soie, de barege et de cachemire, franges, boutons fantaisie et une quantité d'autres articles dans leur genre.
LORNE & FROIS,
4fév 21, rue de Chartres

THEODORE FROIS informe le public, qu'il a transporté son magasin du No 4 au No 21, rue de Chartres au magasin de Lorne & Frois, où on trouvera un bel assortiment de marchandises françaises, reçues par les derniers arrivages, tels que :
Bareges imprimés et écossais,
Mousselines, marquises et balzorines,
Jaconats et mousselines imprimées,
Mousselines blanches, unies, rayées et façonnées,
Cols, pèlerines et mouchoirs brodés,
Mouchoirs batiste à ourlet et à rivière,
Do à [illegible] unis pour hommes,
Gants et mitaines filets, longs et courts,
Gants de peau, couleurs claires,
Ombrelles riches nouveautés,
Mousselines façonnées à rideaux,
Bas de coton et de fil d'Ecosse,
Chaussettes de do écrues et en couleur,
Bareges noirs et verts,
Echarpes barege, noires et en couleur,
Ginghams unis, roses, noirs et bleus.
Do à carreaux,
Bonnets noires et en couleur,
Toile noir, dito efta[illegible],
Mérinos pour habits,
Do rayes et façonnés pour pantalons,
Et une quantité d'autres articles dans leurs genres, chez LORNE & FROIS
1av 21, rue de Chartres.

Chapeaux Paille.
J. LEVOIS,
62, rue de Chartres,
OFFRE à vendre, en débarquement des navires Waldron, Viola et Narragansett, du Havre, 27 caisses chapeaux de paille, consistant en Chapeaux paille bords doubles pour hommes,
do do do do gris do
do do do do noirs do
Chapeaux paille bords simples pour hommes,
do do do do gris do
do do do do noirs do
Chapeaux paille d'Italie pour cadets et enfants,
Chapeaux paille suisse pour hommes et enfants,
Chapeaux paille nouveautés pour femmes,
do do d'Italie pour femmes et fillettes,
Capelines paille d'Italie pour fillettes,
AUSSI :
Une caisse bretelles tricot coton blanc,
Une do bas coton écru pour femmes,
Une do chaussettes fil pour hommes,
Une do gants et mitaines fil d'Ecosse,
Une do éventails riches,
Une do bourses coton et cols métalliques,
Une do peignes corne et buffle.

Chapellerie Parisienne.
A. MARCHAL,
40, rue de Chartres,
REÇOIT par le Talma, du Havre, un grand assortiment de Chapeaux qu'il offre à vendre à des prix très réduits
500 dz. chapeaux paille marins, bords doubles
100 do do do do do gris et noirs,
50 do do do forme mode Bridid,
200 do do do marins, bords simples,
250 do do do montagnes,
200 do do do bambins Italie, forme Bridid et Bambardua,
200 do do do suisse bambins, forme Bridid et Bambardua,
50 do do do pour cadets, blancs, gris et noirs,
4 do Rat musqué de Meunier,
4 do Castor gris do
4 do Castor superfin de Pinaud,
20 do soie velours extra do
4 do gris raz, grands bords, Vatout,
4 do Tyroliens Pinaud.
Tous ces chapeaux sortent des maisons ci-dessus désignées, et ont été fabriqués avec un soin tout particulier.

PANAMAS :
Un grand choix de cet article à vendre en gros et en détail. — Aussi : un grand assortiment de casquettes flambards, cannes, parapluies, cravaches, &c, &c. 13 mars

EN débarquement du navire Amerika, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés,
20 barriques vin rouge, Montferrant,
28 do do St-Emilion No 3,
24 do do do No 2,
8 do do Haut St Emilion,
8 do do St Estèphe-Médoc,
27 demi barriques vin rouge, St Emilion No 3,
36 tierçons vin blanc, Sauterne,
27 caisses vin rouge, St Emilion No 3,
28 do do do No 2,
27 do do St Estèphe Médoc,
28 do do blanc Sauterne,
27 do do blanc Barsac,
En magasin, d'importations récentes
200 barriques vin rouge des marques St-Emilion, St-Estèphe, St-Julien et Château-Margaux,
120 demi-barriques vin rouge, des marques ci-dessus.
10 barriques vin rouge, vieux Laffite,
350 caisses vins rouges et blancs diverses marq.
400 caisses liqueurs assorties et maraskino, Curaçao de Hollande, Dantzick, guignolet, kirsch, absinthe et anisette, etc.
100 caisses vin gen. d'Esp. muscat Lunel et Co,
250 milliers bouchons fins. sup. à dame-jeanne,
F & J LACOSTE,
mars 105, Royale.

A VENDRE par les soussignés :
250 barriques vin rouge de Bordeaux, $19 à 25
100 barriq. vin rouge vieux des 1ers crus, 30 à 60
150 barils vin blanc, diverses qualités, 12 à 25
600 caisses vin rouge do do 2 à 6
150 caisses vin rouge Château Haut Brion, années 1832, 1840 et 1842 9 à 12
50 caisses vin Gruau Larose, 9 à 10
150 do vins blancs diverses qualités, 2 50 à 5 50
100 do liqueurs superfines de Bordeaux,
100 do absinthe suisse de Pernod et Bertoud fils,
50 do kirch do do
50 do do de Bordeaux,
100 do Curaçao supérieur, 50 do maraschino,
150 paniers guignolet d'Angers,
20 caisses de 25 paniers anisette superfine,
300 do cerises à l'eau de vie, riches étiquettes,
100 do abricots à do do
75 do prunes à do do
75 do fruits assortis, do do
4000 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile,
200 demi-boîtes truffes du Périgord, très noires,
400 demi-boîtes petits pois accommodés,
100 demi-boîtes cèpes à l'huile,
6 caisses de divers gibiers et pâtes truffés,
50 quarts Porto—2 pipes vieux Porto, très supérieur—12 octaves vieux vin pâle Sherry—30 quarts Teneriffe et Madère—3 pipes genièvre de Hollande, marques du cerf et steam boat—15 barils vieux Monongahela et Bourbon whiskey—Rhum de la Jamaïque et whiskey d'Irlande en dame-jeannes—100 caisses fraises et framboises au jus—150 caisses fruits assortis au jus—Prunes sèches en paubans de diverses dimensions—Amandes et raisins secs, figues de Smyrne—100 paniers huile d'olive de 12 onces—400 paniers vin de Champagne de diverses marques, entr'autres celle si favorablement connues du Conde Rouge, Prince de Joinville.
LOREILHE & Co,
26j Encoignure Royale et Douane.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Mary Pleasant, venant de Marseille,
60 barriques vin rouge Bergasse,
50 paniers d'huile de J Plagnol.
G M LUCAS, 30 Bienville.
En magasin :
Vins rouges de Bordeaux, qualité ordinaire et au-dessus,
Vins blancs en demi-barriques,
Absinthe suisse et kirschwasser, de Sauvugeol Bruneton & Co.,
Anisette superfine de Champion,
Eau de vie 4e preuve, Castillon,
Eau de vie fine Champagne 1815 et 1825,
Cerises à l'eau de vie, véritable vin de Madère
Véritable vin d'Oporto,
Vin de Champagne, 1ère qualité.
25 fév G M LUCAS, 30, rue Bienville

CHARLES MAURIAN, JULES LAMBERT
MAURIAN & LAMBERT,
AVOCATS,
BUREAU NO. 154, RUE ROYALE.
19 oct—6m

THS. H. LEWIS, J. BERMUDEZ.
LEWIS & BERMUDEZ,
AVOCATS,
Bureau No. 130, rue Royale.
6 oct—6m

F. T. BOURNOS, Chirurgien-Dentiste rue Conti No. 36. Tient son cabinet ouvert de 6 [illegible] matin jusqu'à six heures du soir. 17 mars

DRILLS BLEUS.—D'Amoskeag.—Aussi quelques drill écru d'Amoskeag et de Manchester, en magasin et à vendre par BRIDPORT & Co,
[illegible] [illegible] rue Douane.

Sirop (Indien) Végétal, de Richard.

CE sirop s'est fait connaître par de nombreuses cures étonnantes de maladies chroniques et désespérées. C'est un remède efficace dans toutes les affections de la poitrine telles que, Asthme, catharre chronique, crachement de sang, épilepsie, rhumes invétérés, pleurésie, maladies de foie, perte d'appétit, &c.
L'inventeur de ce sirop en a préparé un autre qu'il offre avec assurance comme un remède infaillible contre la dyssenterie, sous les formes même les plus violentes.
On pourrait publier d'innombrables certificats pour justifier les vertus attribuées au Sirop végétal indien, mais on s'est contenté de citer quelques personnes bien connues dans cette ville.
Se vend à la Nouvelle-Orléans :
Pharmacie Chabance, coin Royale et Hôpital,
— Pinac, coin Orléans et Dauphine,
— Sickles & Co, 24, rue des Magasins.
A la Mobile :
— Spouler, coin Dauphine et Joaquin.
— Brehier, enc. Jackson et Levee,
à Lafayette.
Prix : $1 la bouteille, ou $5 les 6 bouteilles.

Nouvelle Orléans, 6 juillet 1846.
M. RICHARD.—J'ai souvent fait usage dans ma famille de votre sirop pour la guérison des maladies de poitrine, et je n'ai eu qu'à m'en louer. Je n'hésite pas à le recommander dans le cas de phthisie, toux, asthme, &c, dans la persuasion qu'on ne peut qu'en éprouver du soulagement. A. BARNEY.

M. RICHARD.—Je souffrais d'une violente dyssenterie depuis plusieurs mois, sans qu'aucun remède eut pu l'arrêter, lorsque je fis usage de votre sirop, d'après les instructions qui l'accompagnent. Je n'avais pas consommé la seconde bouteille que ma guérison était complète.
Nlle-Orléans, 12 janvier 1847. C. GREEN,
Au coin des rues Commerce et Lafayette.

Mobile, 15 octobre 1846.
Je certifie avoir employé le sirop végétal de Richard, contre la dyssenterie et les maladies de poitrine, avec succès, dans l'hôpital de cette ville.
E. H. KELLEY, D. M.

Je certifie que le sirop de M. Richard habitant de cette ville, a guéri radicalement et en très peu de temps ma femme, d'une dyssenterie qui menaçait de lui être fatale, et qui avait résisté à tous les remèdes employés précédemment.
Mobile, 2 décembre 1844. J B GAUTHERIN.

Bartholomé Lopez, residente de la ciudad de Mobila, en el Estado de Alabama, certifico :
Que habiendo hecho uso del Cirope Vegetal de M. Richard, en varios de mi familia, y particularmente en los niños, ha sentido el mejor efecto que se puede desear; por cuya causa me tomo la libertad de recomendar dicho Cirope Vegetal á todos mis paysanos residentes en este pays.
Mobila, 19 de Agosto de 1846. B LOPEZ.

M. Richard—Attaqué depuis six ans d'une toux opiniâtre et d'un crachement de sang, j'avais essayé tous les remèdes possibles sans en avoir éprouvé de soulagement, lorsque j'employai votre sirop qui me remit immédiatement. Je le recommande à tous ceux qui souffrent de la poitrine ou des poumons.
Mobile, 20 janvier 1845. CH HANFORD.

M. Richard—Je me suis servi de votre sirop pour moi-même et dans ma famille, pendant les deux dernières années, et j'ai toujours réussi à guérir les rhumes les plus opiniâtres.
Mobile, 21 janvier 1845. JACOB BAPTISTE.

Je certifie que les certificats ci-dessus relatés sont des copies conformes aux originaux.
Ce 23 novembre 1846. T SEYMOUR,
Juge de Paix.
Comté de Mobile, 10mars—6m

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
Nouvelle Orléans, 7 novembre 1846
L'ANNEE fiscale de cette institution a terminé le 4 du mois dernier et les Directeurs ont déclaré un dividende de *trente-deux et demi pour cent* sur le montant des primes : $[illegible] 00 pendant l'année et de plus un dividende de six pour cent comptant sur le script. La Compagnie existe depuis cinq années et a donné les dividendes suivants
Le 4 octobre 1842 32 pour cent
" " 1843, 34 "
" " 1844, 36 "
" " 1845, 00 "
En l'année 1845 aucun dividende n'a eu lieu en conséquence du grand incendie de New York.
Et le 4 octobre 1846, 32 1/2 pour cent.
On ne peut assurer contre l'incendie ailleurs qu'à cette agence.
Les Directeurs ont résolu de ne faire aucun dividende de profits avant que le chiffre des gains ait atteint un *million de piastres.*
Le script et l'avoir en main pour faire face aux pertes s'élevaient à $625 656 le 4 du mois dernier, auquel on peut ajouter $100,000 de prime payée depuis cet époque. Cette somme est considérée comme suffisante pour faire face à toutes pertes.
Cette agence continue à assurer contre les risques du feu, de rivière et de la mer.
L. MATTHEWS, Agent.
Encoignure des rues Camp et Douane.

Assurances contre les risques de mer, de rivières et du feu.

LES soussignés agents de PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New York, et des compagnies d'Assurances PROTECTION et ÆTNA, d'Hartford (Connecticut), prennent des assurances contre les risques de mer de rivières et de feu, aux termes les plus favorables.
Toutes les pertes que peuvent éprouver les compagnies sus nommées sur les risques pris à cette agence, seront réglées avec libéralité selon les usages des compagnies d'Assurances de cette ville, et payées avec promptitude en monnaies courantes des banques de la Nouvelle-Orléans.
☞ *Le bureau est au No 47, rue du Camp.*
W R HOSTICK,
G. C. LAWRASON,
14 sept—1an. Agents.

ASSURANCES DE NASHVILLE.
COMPAGNIE d'Assurances de Nashville contre l'incendie et sur la vie
CAPITAL.... $300,000 Payé en entier.
Assurance Maritime, de rivières et contre l'incendie, classée d'après un tarif régulier.
La Compagnie de Nashville fait à ses clients un escompte de 10 pour cent sur le montant de primes dont de sont débités en compte courant.
James Walker, secrétaire James A Porter, président.
W. B. PARTEE, Agent,
No. 33, rue du Camp
Référence MM. Dick & Hill, 35, rue du Camp.
15 juil—1 an

MARCHANDISES SECHES AU COMPTANT.
NORTH & BROTHERS,
Rue des Magasins, encoignure Commune, Nlle-Orléans.
Marchands de LAINAGES AMERICAINS, COTONNADES, FLANELLES, Cotons écrus et blancs, et d'ISSUS américaines de toutes descriptions—Importeurs directs de Soieries françaises, de Bas allemands et Anglais, de Toiles et généralement de toute espèce de marchandises importées et d'un débit courant.
COTON Lowell pour nègres 4/4 et 7/8, do croisé 4/4, 7/8 et 3/4 do patasson 3/4 et 7/8, idem des moulins du Canal 3/4, idem Kentucky, jerseys et kerseys de l'Alabama pour nègres jeans et linseys plaids do pénitentiaire de Maryland, dito Peacedale, Lowell blanc dito, idem en couleur, et de Floride, jeans de Glasgow, Washington plaids et unis, coton écru d'Appleton 4/4 et 7/8, idem de Hope Mills, Granite, Massachusetts, Oneida, Passaic, Gladding, Great Fall, toile de 4/4, Tremont 7/8, Springfield 7/8, Dwight 7/8, et sans marques, coton à chemises, blanche, de Bay State 4/4 idem de Pittsfield, de Hamilton 7/8, coton à draps blanche, de Hamilton 6/4 et 12/4, idem écrue de Watham 6/4; idem Lawrence, Appleton, Hamilton, et sans marques, toutes dimensions; flanelle canton de Hamilton, blanche et écrue, flanelle différentes couleurs de Salisbury, idem gaze, idem Welch, diapré œil de perdrix, idem Huckaback, Ecossaise et Russe, idem coton; toile damassée 6/4, 7/4, 8/4 et 10/4, toile d'Irlande, linon, bretagne, créas, platille, cravates jaconat à carreaux, soie noire, idem italienne, idem crousée; soie noire à coudre, idem couleurs, mouchoirs de poche à bordures blanches, mouchoirs Verona idem à portraits, idem bleus et Romal clairs, idem coton bleu, véritables Bandanas, idem Barcelone, foulards en coton, mouchoirs madras batiste et autres, châles coton Prussiens, Rob Roy, Wallace, &c., nappes et serviettes à raies rouges, nappes en fil écrues, idem en coton, parapluies coton, gungham et soie, bonnets de laine pour femmes, cachemires et autres; cheveux de peau et caleçons, et une variété d'autres; idem pour enfants; gants chemises à devant de toile et autres, galons en fil et en coton lacets, soieries en couleur, batiste noire et autres, satin jeans blanc, jeans blancs, idem bleu et écru, velours noir bombazet noir, rouge, vert et bleu, bombazine noire, lasting noir, étoffes à carreaux de la Caroline, chambray gambroon, cotonnade log cabin nouveau style; denim d'York, de Hamilton et de Chester; jeans mélanges, chaussettes anglaises, allemandes, françaises; idem grises pour domestiques, bas en coton diverses couleurs pour femmes; idem cachemire, idem pour enfans; épingles et aiguilles; boutons diverses sortes, pour habits, chemises, &c., agraffes, coton à marquer, bretelles en gomme élastique, idem en coton; barège vert; coton blanchi de York Mills; burlaps, osnaburg, fil, nankin bleu, gingas à matelas, gingham d'Earlston, idem noir et blanc; couvertures vertes, bleues et rouges pour capots; couvertures américaines de 3 points, idem françaises, idem Duffil, roses, idem anglaises, 10, 11, 12 et 13/4 pour lits; idem pour lit d'enfans; drap pilote bleu, drap peau de lion; étoffes à gilets, pique impérial, fil à coudre de Marshal, noir et gris, idem différentes couleurs, idem de Taylor et Alexander, idem en couleurs assorties; mousseline suisse Alie et à dessins, idem rayée et à carreaux, mull et book mousseline, idem de batiste et jaconat, bandes et entredeux; dentelles, bobinet noire et blanche; valenciennes, bégat et fil, mousseline suisse à rideaux, jaconat rubanté et à carreaux; voiles dentelles noires, satinet bleu et noir, idem mélange et noir; jeans du Kentucky; casimir imprimé, drap bleu, noir et vert, idem gris et vert bouteille pour voitures, idem gris et vert bouteille damassé, dimity à meubles, batiste; brin brun à carreaux et blancs de 25 yardes, gingas 3/4 et 7/8 à tabliers; étoffes à carreaux pour meubles; batiste noire, velours soie, et un grand assortiment de CALICOTS, comprenant une variété de 150 à 200 différens goûts.
AUSSI—EN DEBARQUEMENT :
Un grand assortiment de MARCHANDISES SECHES FRANÇAISES, choisies expressément par l'un des associés à Paris, consistant principalement en :
Indiennes françaises d'un genre entièrement nouveau, indiennes à meubles, bleues, fauves et rouges, idem damassées, mouchoirs madras nouveaux dessins, idem l'aillacat, Napolitaine, à petits dessins, parasols pour dames, idem soie 26, 28, 30 et 32 pouces, mousseline de laine nouveau goût, cachemire d'Ecosse, article nouveau et riche, imitations en laine et en soie, mouchoirs de cou pour dames, cachemire et mousseline de laine pour dames, cravates de fantaisie 7/8 et 3/4 pour hommes, écharpes noires et à dessins, et idem nouveauté, pour hommes, shalls cachemire imprimé 3/4, 4/4, 6/4 et 8/4 écossais, soierie de Pekin unie, noire, ondée et rayée, gants de chevreau pour dames et hommes, idem en castor, mouchoirs de soie, foulards &c.—un grand assortiment de bas noirs et blancs, cachemires noirs, crêpes noirs, barrège noir et vert, poult-de-soie noir, uni, ondé et à raies, demi-bas bleus en coton, bas en coton pour femmes et enfans, bas blancs, bretelles en gomme élastique, nouvel article—un très grand assortiment de broderies &c. &c., telles que mouchoirs, bandes à poignet, bonnets d'enfans, bandes en mousseline brodée, dentelle noire et blanche, entredeux et bandes, le tout d'un nouveau goût, guingham à carreaux, bonnets en soie pour enfans, casimir nouveau goût, à pantalons, mouchoirs batiste-fil, divers genres, toile à draps française, mérinos couleurs assorties, flanelle gaze et croisée, cotonnades à pantalons, nouvel article, gants à filets, couvertures en mérinos, mouchoirs fil, en couleur, pour hommes, shalls mérinos à deuil, shalls thibet 5/4 et 6/4, gants soie noire pour femmes et hommes, un grand assortiment de rubans taffetas et satin des Nos. 1 à 12, bordures à rideau, cachemire d'Ecosse noir uni 4/4 et 5/4, galons fil, de 1 à 12, anneaux à rideau, fil noir pour tailleur, des bronzés et argentés, boutons soie pour habits et paletots, idem nacre et os, boutons en os à cinq trous; fil français patente, peignes à toilette fil à coudre diverses couleurs, frange soie noire satin noire blanc, shalls coton 4/4 et 5/4; mousse-line de laine noire, 4/4 et 5/8. 1er oct

G. W. DUNBAR,
MARCHAND EN GROS
DE BOTTES ET DE SOULIERS,
NO. 30, RUE DE LA DOUANE, NOUVELLE-ORLEANS
☞ Les marchands et les habitans peuvent obtenir un rabais sur les prix. Les chaussures en vente sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures. oct 3

CHAS. A. BARRIERE,
MAGASIN DE MARCHANDISES
Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 20, rue Chartres,
NOUVELLE-ORLEANS.
Importeur direct de marchandises françaises.
25 sept—

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRE
51, rue du Canal,
NOUVELLE-ORLEANS. 17 nov

WM. H. SIMMONS,
Marchand-Commissionnaire,
8déc 44, RUE POYDRAS.

COGNAC—12 quartauts de la marque J J Dupuy quatrième preuve, à vendre en débarquement du navire Algona, par S TALAMON,
1 mars 188 rue Royale

VIN—16 barriques vin rouge Gontenac, Médoc, 16 [illegible] de Montferrand, 1841, à vendre en débarquement de l'Algona, par S TALAMON,
1 mars 188 rue Royale

VENTES JUDICIAIRES.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 14,[illegible].—(Cour de Paroisse).—La Compagnie et Banque des Améliorations de la Nouvelle-Orléans, demandant la réalisation de sa charte—En vertu d'un ordre de vente daté du 14 avril 1847, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai mardi, le mardi, 27 avril 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication du portefeuille et des valeurs appartenant à la dite institution.
Et le mercredi, 28 avril et jour suivant, à dix heures du matin, à l'hôtel St-Louis, du mobilier de l'hôtel St-Louis, et généralement tous les effets appartenant à la dite Banque.
Conditions : comptant, payable en espèces.
JOHN L. LEWIS,
16 avril—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans.
NOTA—Un état détaillé du dit portefeuille et de ses valeurs ainsi que du mobilier de l'hôtel, est déposé au bureau de la dite Banque et peut être examiné tous les jours de dix heures A M, à trois heures P M.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans— No. 72—Duvivier et Woodlief & al., vs. E. E. Parker, (pour une cession forcée).
—En vertu de deux ordres de vente datés du 12 et 14 avril 1847, et à moi adressés par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le jeudi 20 mai 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de
La négresse RACHEL âgée d'environ 40 ans.
La mulâtresse HANNAH âgée d'environ 35 ans, (maladive) et son enfant âgée d'environ 4 ans. Une vieille négresse nommée BECKEY, âgée d'environ 60 ans. Conditions—comptant.
JOHN L. LEWIS,
15av—3en30 Shérif de la Paroisse d'Orléans

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 641—M. Gontier vs. P. P. Labarre—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et par suite du consentement des parties y intéressées, je procéderai, le vendredi 23 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de
L'esclave nommée AMELIE, âgée d'environ 1[illegible] ans. Saisie dans ladite affaire.
Conditions—Comptant.
JOHN L. LEWIS,
15av—3en[illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut :
Attendu que Thomas Clark, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour ou ladite vente fut enregistrée, le quatorzième jour d'avril de l'année 1847, pour un avis, conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834;
Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit le huitième jour d'avril de l'année 1847, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le deux de mars de l'année 1847, dans l'affaire de la succession de feu Nicolas Girod, à laquelle vente ledit Thomas Clark s'est rendu acquéreur de la susdite propriété pour le prix de $7,550 payable comme suit : Un cinquième en [illegible] et le reste en billets endossés à satisfaction, portant huit pour cent d'intérêt en cas de non paiement à échéance à partir de leurs échéances respectives et garantis par hypothèque sur [illegible], ou avec la clause de non aliénation.
Description de la Propriété d'après le transfert judiciaire, savoir :
Un certain LOT DE TERRE situé rue St Louis entre les rues Royale et Bourbon, désigné sous le No Trois d'après un plan dressé par Bringier, arpenteur, en date du 2 janvier 1842, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire, aujourd'hui celle de Théodore Guyol, notaire.
Ledit lot mesurant, a. pied américain, 47 pieds 11 pouces de face à la rue St Louis, sur 57 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne intérieure et 32 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne extérieure contiguë au No Trois et aussi lot No Deux dudit plan, à laquelle profondeur le terrain a une largeur de 1[illegible] pieds 5 pouces, et de là à une profondeur ultérieure de 24 pieds 9 pouces, jusqu'à la ligne du fond, où il mesure 29 pieds [illegible] pouces de large.
Ensemble avec les améliorations qui existent sur ces.
Témoin, l'honorable E. A. Canon, juge de ladite Cour, ce [illegible] jour d'avril A D 1847 et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la 71me.
P M BERTIN
16av—3en30j Dep. Greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Etienne [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feue Françoise Carrière veuve d'Antoine Cave [illegible] décédée intestat. Avis est par ce présent donné à tous ceux que cela peut concerner, [illegible] à déduire sous dix jours, les raisons, [illegible] qu'elles [illegible] ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, P M BERTIN,
10 avril—3en 10j Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE — Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans — Attendu que Robert L. Horsta présenté une pétition [illegible] Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration [illegible] la succession de J. [illegible] décédé intestat [illegible] avis est par ce présent donné [illegible] ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Parochie de la [illegible]
Bureau du Greffier, 12 avril 1847
12av—3en10j W P BEDLOCK greffier

Succession de Thomas Barrett
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 464—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à tous autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les curateurs de ladite succession, [illegible] ne serait pas approuvé et homologué [illegible] adite entre le [illegible] conformément au compte.
Par ordre de la Cour
1av P. M. BERTIN, dep. greffier

Habillements de printemps et d'Eté.
No 34 rue des Magasins
ALFRED MUNROE & Co.
Prix fixe.
NOUS avons reçu par les navires Sultana, Mariana, Union, Wabash, Ianthe, Orléans et Charlemagne, et nous recevrons par chaque paquebot venant de New-York, des habillements de printemps et d'Eté, formant le plus bel assortiment existant dans les Etats Unis. Nous prions les personnes qui peuvent avoir besoin d'habillements de venir examiner notre Stock, qui est fabriqué expressément pour notre détail.

HABITS
En drap d'Eté français lere qualité, habits redingotes,
En drap ordinaire d'Eté français lere qualité, paletots, sacs,
En drap d'Eté anglais lere qualité, habits, redingottes et paletots sacs.
En drap de Vienne lère qualité, habits et paletots.
En arcadon anglais lere qualité, habits vestes, habits et paletots.
En alpaca français, lustre, lere qualité, habits-vestes, habits et paletots,
En cramoisi, en couleur et de fantaisie, habits-vestes, habits et paletots,
En tweed ca-pean, article nouveau, habits-vestes, habits et paletots.
En ginga fil, à carreaux et à raies, habits vestes, habits et paletots.
En cassica, à carreaux veritable, habits-vestes, habits et paletots,
En gingham Earlston, lere qualité, habits-vestes, habits et paletots.
Aussi un grand assortiment d'habits redingottes, paletots &c, noirs et à la dernière mode.

PANTALONS.
En drap d'Eté français, uni et en couleur, drap de Vienne, mérinos de laine, kubans de laine, alpaca lustré noir et de couleur, paramatta, drap de croton, tweed caspean, cotonnade française, cotonnade américaine, coutil fil français, coutil et toile blanche de Barnsley.
Tous nos pantalons en coutil fil, ont été mouillés avant d'être fabriqués.
Aussi—Un bel assortiment de pantalons en casimir français, noirs et de couleur.

GILETS.
Satin noir, satin de couleur, soie, do légère, satin et challe, Marseilles blanc, Marseilles de couleur, bombazine et valencia—tous à la dernière mode, à cols droits, à châles, demi châles et croisés.

CHEMISES, ECHARPES, CRAVATTES, &c, &c
En toile superfine, devant piqué,
— Mousseline anglaise, devant piqué,
— York mill, devant piqué,
— Mousseline anglaise, qualité ord. devant piqué,
— Gingham et calico français,
— Hickory, et à raies, pour nègres,
Gilets de peau et caleçons en mérinos, flanelle,
Gaze flanelle, coton écru, blanc et rose,
Gilets de peau et caleçons en soie,
Echarpes de satin, genre Richelieu,
Cache nez, do Joinville,
Cravates satin de fantaisie, très riches,
do noires en soie française et italienne,
Mouchoirs de soie et de batiste,
do de batiste brodés,
Demi bas de coton, mérinos et toile,
Gants de chevreau noirs,
Parapluies en soie et en gingham,
Malles, valises, sacs de nuit, &c, &c, &c.
Dans ce magasin l'on demande les plus bas prix, auxquels l'on puisse vendre, on ne peut dans aucun cas, obtenir de rabais.
ALFRED MUNROE & Co,
5av—1m 34 Magasins

PIANOS.

LE soussigné vient de recevoir UN GRAND ASSORTIMENT DE PIANOS de choix, des meilleurs fabriques de Paris, tels que piano carrés et Picolos, grand format de sept octaves, et doit en recevoir plusieurs autres incessamment. N. Veil, avantageusement connu en cette ville, les a fait fabriquer avec le plus grand soin pour ce pays chez MM. Pleyel & Co, H Herz & Co, etc. Ces pianos, consolidés par des pièces de fer, supporteront avec facilité tout ce qui pourrait subvenir par l'humidité du climat, et seront vendus avec pleine garantie à des prix très modérés. Etant en relation d'affaires avec la maison Pleyel, il recevra continuellement des pianos de leur fabrique, afin de pouvoir offrir un choix aux Dames et au public.
Les habitans qui voudront bien acheter chez lui auront leur pianos emballés avec soin et transportés à bord des bateaux. On trouvera, comme par le passé, des pianos à louer, et en échange et achète les pianos d'occasion.
A. PERIER.
Rue Royale, No. 292,
entre St-Philippe et Ursulines.

LOCATION, ACCORDS, REPARATION.

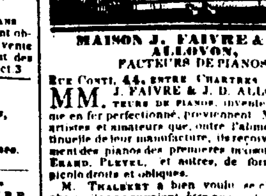

MAISON J. FAIVRE & J. D. ALLOVON,
FACTEURS DE PIANOS,
RUE CONTI, 44, ENTRE CHARTRES ET ROYALE.
MM. J. FAIVRE & J. D. ALLOVON, FACTEURS DE PIANOS, inventeurs du système en fer perfectionné, préviennent Messieurs les artistes et amateurs que, outre l'alimentation continuelle de leur manufacture, ils reçoivent constamment des pianos des premières maisons d'Europe, Erard, Pleyel, et autres, de forme à queue, piccolo droits et obliques.
M. Thalbert a bien voulu se charger de ce choix; il ne pouvait être en de meilleures mains.
MM. Faivre & Allovon ont toujours en construction des pianos de tous genres, d'après le système en fer perfectionné, et exécutent des commandes. 24 nov

SACS A GRAINS—2000 sacs en fil, chebis, à vendre par J W STANTON & Co
22 mars Encoig Magasins et Lafayette

HUILE de blanc de baleine d'hiver et épurée à vendre par J W STANTON & Co,
22 mars encoignure Magasins et Lafayette

DAME-JEANNES—1,500 dame-jeannes françaises, de 3 gallons, en débarquement du navire Talma, du Havre, à vendre par L. CANTIN,
[illegible] 42, rue Gravier

VENTES JUDICIAIRES.

Succession de Jane Joana Spencer veuve de James B Ruffin.
CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans. No. 176—En vertu d'un ordre de vente daté du 10 avril 1847 et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai le mardi 27 avril 1847, à 10 heures du matin, au magasin situé rue Poydras, No [illegible], entre les rues St Charles et du Camp, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de
Un assortiment de meubles de valeur faits en bois de rose et en acajou, tels que armoires, tables rondes, chaises, sofas, bois de lit, etc, le tout travaillé dans le meilleur genre.
Conditions—Comptant JOHN L. LEWIS,
16av—3en10j Shérif de la paroisse d'Orléans

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.
PREMIERE Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 831.—Louis Romain Adam et als. vs Louis Adrien Adam et al.—En vertu d'un ordre de vente daté du 15 avril 1847, et à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le vendredi 21 mai 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'effet d'opérer un partage, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir :
1o Un certain lot de terre situé en cette ville rue de la Levée, ayant 16 pieds 8 pouces et 8 lignes de face à ladite rue de la Levée, la même façade sur la rue Dorsière, sur une profondeur de 66 pieds 8 pouces d'une rue à l'autre, dans l'îlet borné par les rues Vieille Levée, Dorsière, du Canal et de la Douane; ensemble avec les bâtisses qui existent dessus, consistant en un magasin en briques et à trois étages et cuisine.
Laquelle propriété est maintenant louée à bail jusqu'au 1er octobre 1847 et est sujette à une rente annuelle et perpétuelle de $214 sur la somme principale de $3,566 66 2/3.
2o Un lot d'argenterie.
Conditions : L'argenterie, comptant, et la propriété foncière payable : un tiers comptant et la balance à 3, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de Louis Romain Adam l'administrateur des successions de Jeanne Peralta et de Joseph Cyrille Adam et garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets seront divisés en coupons et devront porter huit pour cent d'intérêt par an en cas de non paiement à leurs échéances; l'acquéreur devra assurer la propriété à l'expiration de la présente assurance, c'est-à-dire à partir du 4 février 1848 jusqu'à paiement final desdits billets.
JOHN L LEWIS
16av Shérif de la paroisse d'Orléans

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 734—John Hobson vs. Abraham Hobson.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 30 avril 1847, à 10 heures du matin, rue du Camp, entre les rues Poydras et Gravier, à l'adjudication
Du fonds d'un magasin de souliers, saisi dans la dite affaire.
Conditions—Comptant.
JOHN L. LEWIS,
16av—3en10j Shérif de la Paroisse d'Orléans

Successions de B. H. Chinn et Eliza Moore Holmes, son épouse, tous deux décédés.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 466—En vertu d'un ordre de vente daté du 23 février 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, je procéderai le mercredi, 28 avril 1847 à 10 heures du matin, sur les lieux, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Benjamin, pour le compte des dites successions à l'adjudication
Des effets mobiliers appartenant aux dites successions, consistant en chaises, table ronde, fauteuils, sofas, ottomanes, lavabos en acajou, lits et matelas, ornements de cheminée, glaces, bureaux, lampes, service pour le dîner et le thé, rideaux, tapis et batterie de cuisine, &c.
Un service en argent et plaqué. Aussi une vache.
Conditions—comptant.
JOHN L. LEWIS,
16 av—3en10j Shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 368—La Banque de l'Union de la Louisiane vs. Thornton Lawson & [illegible] Allen Ripley, son épouse.
En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, 21 mai 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de l'esclave nommée NELLY, griffonne âgée d'environ 30 ans, saisie dans ladite affaire.
Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS
10av—3en10j Shérif de la Paroisse d'Orléans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle Orléans—No 767—John D. March vs. Gabriel W. Denton—En vertu d'un writ de vente et venditioni exponas à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai, le jeudi 20 mai 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite, saisie dans ladite affaire, savoir :
Un certain lot, portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y existent dessus, situé à l'encoignure des rues du Camp et Poydras, dans la Municipalité No Deux, de cette ville, et mesurant à pied français [illegible] pieds de face à la dite rue du Camp, sur [illegible] pieds de profondeur et face à la dite rue Poydras.
Conditions—comptant.
JOHN L. LEWIS,
10av—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Richard Condon vs Butler—924
EN vertu d'un ordre de vente, daté du 15 avril 1847, et à moi adressé par l'honorable A. Canon, [illegible] juge de paix du 1r paroisse d'Orléans, je [illegible] à l'encoignure des Champs Elysées et de [illegible] Victoire, le mercredi 21 avril 1847, à 6 heures P. M. à la vente publique d'une ROULANT.
Conditions—comptant FRANCIS MOUNEY,
15 avril—3 Constable de la 3eme justice de paix.

Succession de feue dame Ferrèle D'Hauteval, décédée veuve de Pierre Morgane.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 584—En vertu d'un ordre de vente, daté du 11 mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le vendredi 16 avril 1847, à midi dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété foncière et des esclaves ci-après, savoir :
1o Un lot de terre situé en cette ville rue St Pierre, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant 30 pieds de face à ladite rue St Pierre sur 74 pieds de profondeur.
Ensemble avec une maison composée de quatre chambres et une cuisine.
2o La négresse nommée JEAN BAPTISTE, alias VENDREDI âgée d'environ 50 ans.
3o La négresse nommée CATHERINE, âgée d'environ 25 ans, avec son enfant nommé LOUIS, âgé d'environ [illegible] quatre ans.
Conditions : Un tiers payable comptant et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.
☞ Les actes de vente seront passés par devant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS
3mars—3en3oj Shérif de Paroisse d'Orléans

Succession de feue Laure Myrtile Eléonore de Macarty, veuve de Charles Barthélemy Lanusse, décédée.
PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 314—En vertu de deux ordres de vente, l'un daté du 25 et l'autre du 30 mars 1847, à moi adressés par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai le samedi, 1er mai 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de la propriété ci après décrite, savoir :
1o Un lot de terre situé derrière cette ville, au faubourg Tremé, rue St Claude, entre les rues St Philippe et des Ursulines, ayant, mesure française, 40 pieds 7 pouces de face à la dite rue St Claude, sur 150 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mme Darsey de l'autre côté par celles des héritiers Marcos et de M. Edouard Lavigne, et dans le fond par celle de Mme Blondeau.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ledit lot de terre, consistant en une maison de maître, en briques et à étage, avec cuisines et autres dépendances.
Conditions : Un quart payable comptant et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit en billets divisés par coupons, garantis par hypothèque et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an, à partir de leurs échéances jusqu'à parfait paiement.
☞ L'acte de vente sera passé par devant Théodore Guyol, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
JOHN L. LEWIS.
31mars—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feu François Polyxene Peytavin, décédé.
DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 440.—En vertu d'un ordre de vente daté du 9 mars 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le mercredi 21 avril 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication des propriétés foncières, esclaves et actions de banque ci-après, savoir
1o. Un terrain situé au faubourg Paulet dans la municipalité No 2 de cette ville, désigné sous le numéro Quatre de l'îlet numéro Trente deux, sur le plan dudit faubourg, ledit terrain formant encoignure aux rues Bacchus et Calliope et mesurant, au pied français, 60 pieds de face à la rue Bacchus, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Calliope.
Ensemble les bâtisses y construites
2o Un terrain désigné sous le numéro Deux, faisant partie d'un îlet situé au faubourg Ste Marie, borné par les rues Girod, Julie, St Charles et Carondelet, ledit terrain mesurant 60 pieds de face à la rue St Charles, sur 150 pieds de profondeur.
Ensemble les bâtisses y construites.
A aussi 70 actions du fonds capital de la banque des Citoyens de la Louisiane sur le quelles il n'est rien dû à la banque, reçu sont sur cette propriété.
3o Un terrain situé audit faubourg Ste Marie, mesurant 30 pieds de face à la rue du Camp, sur 160 pieds de profondeur.
Ensemble les bâtisses y construites.
Cette propriété est louée à bail jusqu'au 1er novembre prochain à M. Watt, à raison de $1000 par an.
4o Un lot de terre situé au faubourg Delord, mesurant 36 pieds de face environ au Cours des Tritons, sur 120 pieds de profondeur.
Ensemble les bâtisses et constructions, consistant en une maison double avec cuisine.
5o Un autre lot de terre au dit faubourg, contigu au précédent, mesurant 20 pieds 7 pouces environ de face au dit Cours des Tritons sur 120 pieds de profondeur.
Ensemble les bâtisses et constructions, consistant en une maison et cuisine.
6o Deux lots de terre situés au faubourg Lafayette dans la paroisse de Jefferson, en cet Etat, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Levee, Philippe et Rousseau; les dits lots désignés sous les numéros Soixante-huit et Soixante-neuf, et mesurent chacun 60 pieds de face à la rue Rousseau, entre les rues Jackson et Philippe, sur 150 pieds de profondeur, le tout mesure française et conformément au plan original du dit faubourg dressé par Joseph Pilié, daté du 2 mars 1824 et déposé en l'étude de C Pollock, alors notaire.
7o Un îlet de terre situé au faubourg Bouligny, dans la paroisse Jefferson, en cet Etat, désigné sous le numéro Quatre-vingt-douze, compris entre les rues Valence, St-David, Cadix et St Patrick, d'après un plan du dit faubourg, dressé par C F Zimpel, député voyer, le [illegible] 1834 et déposé en l'étude de H Pedesclaux, ci devant notaire.
8o FATIMA, mulâtresse âgée d'environ 20 ans bonne domestique de maison et son enfant nommé François, âgé de 2 mois.
9o MARTHA, négresse âgée d'environ 34 ans, bonne domestique de maison, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, mais ayant l'habitude de boire et s'étant absentée plusieurs fois.
10o PALMIRA, fille de Martha, âgée d'environ 14 ans, maladive.
11o Vingt actions de $50 chaque, payées en plein, du fonds capital de la Banque des Artisans et Commerçants de la Nouvelle-Orléans, ainsi qu'il appert du certificat No "475".
12o Vingt-deux actions de $100 chaque, payées en plein, du fonds capital de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, ainsi qu'il appert du certificat No "840".
13o Et six actions de $100 chaque, payées en plein, du fonds capital de la Banque de Cité de la Nouvelle Orléans, ainsi qu'il appert du certificat No "1430".
Conditions : Les actions de banque et les esclaves comptant; la propriété foncière, située rue St Charles, à la Nouvelle Orléans, et celles situées dans la paroisse de Jefferson, un quart comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit.—Et la balance des propriétés foncières situées dans la paroisse d'Orléans, un quart comptant et la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons garantis par hypothèque sur la propriété vendue et portant huit pour cent d'intérêt par an, en cas de non paiement à échéance.
☞ Les actes de vente seront passés par devant Felix Percy, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
18 mars—3en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

FOULE—des bottes de toutes qualités et de six livres, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
26 mars 62 Gravier

VENTES A L'ENCAN.

VENTE DES PROPRIETES
de Mr J B Bte Bouvinet,
Situées dans les 1re Municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans, à Carrollton et à Milneburg.

M. BARNETT Junior, encanteur, offrira à l'encan, à la Bourse St-Louis, le
JEUDI, 29 AVRIL, A MIDI,
Et les jours suivants, si la vente n'était pas terminée le dit jour, les propriétés suivantes, situées, savoir :

Première Municipalité.

1o UNE MAISON EN BRIQUES à trois étages avec cuisine et autres dépendances, située face au chemin public, No 26, entre les rues du Quartier et de l'Hôpital, suivant le plan.
2o UNE MAISON EN BRIQUES, servant de boarding house, et à trois étages, attenant par derrière à la précédente, faisant face à la rue Gallatin, No 34, avec cuisine, etc., suivant le plan.
3o UN GRAND MAGASIN en briques à trois étages, faisant face aux rues Gallatin No 39 et Vieille Levée No 173, entre Quartier et Hopital, sur un terrain mesurant environ 24 pieds de face à chaque rue sur 116 et 117 pieds de profondeur.
4o UNE MAISON EN BRIQUES à trois étages et entresol faisant face à la rue de l'Esplanade No 77, sur un terrain mesurant 21 pieds 4 pouces sur 110 pieds de profondeur, cuisine aussi en briques à trois étages. Cette propriété est vendue avec dix-neuf actions de la Banque Consolidée, sur lesquelles il n'est rien dû.
5o UNE MAISON EN BRIQUES couverte en tuiles à étage, avec cuisine et autres dépendances aussi à étage située rue St Pierre, No 114, entre Bourbon et Dauphine, sur un terrain de 20 pieds de face sur 73 de profondeur.
6o UN TERRAIN rue du Quartier, No 129, entre Bourbon et Dauphine, mesurant 30 pieds français de face sur 130 de profondeur, avec une maison en bois de quatre appartements, construite dans le fond du dit terrain.

Faubourg Tremé.

7o UNE MAISON HAUTE briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, de 4 appartements, un cabinet en haut, galerie haut et bas, corridors des deux côtés, cuisine haute, sur un terrain mesurant 33 pieds face à la rue Tremé, entre Ursulines et Bayou, sur 50 de profondeur.
8o UNE MAISON BASSE briquetée entre poteaux face à la rue Tremé, No 271, entre les rues St Philippe et Ursulines, sur un terrain de 30 pieds sur 60 de profondeur, mesure française, la maison comprend deux appartements, un cabinet, une galerie, et la cuisine haute, quatre pièces.
9o UNE MAISON briquetée entre poteaux, située à l'encoignure des rues Robertson et Ursulines, composée de 4 appartements sur un terrain mesurant environ 32 pieds sur 92, avec cuisine à étage de quatre pièces, en bois.
10o UN LOT DE TERRE faisant face à la rue Robertson, entre Ursulines et Bayou, mesurant 33 pieds 7 pouces sur environ 90 pieds de profondeur, à côté du terrain de Mr Ecrie.
11o SEPT LOTS DE TERRE dont cinq sur la rue Claiborne et deux rue St Philippe, avec une maison briquetée entre poteaux, réunie à neuf, et une sur un des terrains face à la rue St Philippe. Les banquettes sur la rue Claiborne sont en briques et en curb stones, et sont payées, voyez le plan.

Seconde Municipalité.

12o UNE MAISON briquetée entre poteaux entre les Nos 251 et 249 sur un terrain faisant face à la rue des Magasins entre Julie et St Joseph, mesurant 31 pieds 11 pouces sur environ 100 de profondeur.
13o UN TERRAIN au faubourg Annonciation, ilet No 170, faisant face à la rue des Nayades, entre Polymnie et Felicité, et mesurant 3 pieds de face 147 de profondeur.

Municipalité No Trois.

14o DEUX MAISONS basses, [illegible] rendues en bois, portant les Nos 57, 59, 61 rue Moreau, entre Champs-Elysées et Françaises [illegible] plan.
15o UNE PROPRIETE encoignure des rues de la Paix No 2 et Moreau No 47, sur un terrain de forme irrégulière avec diverses bâtisses en bois et briquetées entre poteaux, suivant le plan.
16o UN TERRAIN de forme irrégulière, situé rue de la [illegible] No 46 entre Craps [illegible] et Bagatelle, mesurant 64 pieds de face, 124 [illegible] 4 pouces de profondeur [illegible] pieds de profondeur et un pouce de face avec une maison [illegible] briquetée entre poteaux, de quatre pièces, une galerie et cabinet [illegible] cuisine en bois [illegible] appartements, galerie et cabinets [illegible] et une bâtisse en bois de 2 pièces [illegible] dépendances.
17o TROIS MAISONS et autres édifices, face à la rue Histoire entre Craps et Amour, et une maison dans l'intérieur, suivant le plan.
18o DEUX PROPRIETES, l'une face à la rue d'Amour, No 26, l'autre encoignure des rues Amour et Histoire, No [illegible], suivant le plan.
19o UNE MAISON dans l'intérieur d'un terrain, rue de l'Histoire entre Craps et Grand-Hommes, composée de deux appartements 2 galeries, deux cabinets et deux autres bâtisses sur le derrière d'une pièce chaque. Le terrain mesure 30 pieds de face sur 144 pieds [illegible] pouces de profondeur sur une ligne à gauche et 131 pieds 5 pouces sur la ligne à droite suivant le plan.
20o DEUX MAISONS [illegible] en bois de quatre appartements, galerie et un cabinet, avec deux cours [illegible] chaque, cuisine basse de deux pièces et un cabinet étage, situées rue d'Amour Nos 11, 13 et 15, entre l'Espagnole et Mystérieuse, chaque terrain mesurant 37 pieds 10 pouces sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.
21o TROIS PROPRIETES rue des Grands Hommes, Nos 120 et 132 entre Mandeville et Marigny, suivant le plan.
22o—TROIS AUTRES PROPRIETES, dont deux situées et édifices même rue des Grands Hommes, Nos 215 et 217, entre Mandeville et Espagne, suivant le plan.
23o—TROIS AUTRES PROPRIETES dont deux briquetées entre poteaux rue Mandeville, supposées Nos 215 et 217, entre Grands Hommes et Craps, attenant à la propriété de F. Nolting, suivant le plan. Les deux façades sur la rue briquetées entre poteaux.
24o—UNE MAISON basse en briques, couverte en ardoises de quatre appartements, galerie et cabinet [illegible] cuisine [illegible] avec [illegible] sur un terrain No 249 [illegible] de face à la rue d'Amour entre Marigny et Mandeville sur 120 pieds de profondeur.
25o—UNE MAISON [illegible] briquetée et entre poteaux de quatre pièces et cabinet [illegible] basse de 4 pièces [illegible] face à la rue de Craps, entre les rues d'Enghien [illegible] mesurant 35 pieds 3 pouces de face sur 100 pieds de profondeur.
26o—UNE MAISON briquetée entre poteaux, attenant à la précédente et faisant face [illegible] des rues Craps et Enghien, [illegible] de 4 pièces, galerie et cabinet, cuisine basse de quatre pièces. Le terrain mesure 31 pieds 6 pouces de face, rue de Craps et 102 pieds 7 pouces face à la rue d'Enghien, [illegible] à 51 pieds 4 pouces et réduisant la largeur dans le fond à [illegible] pieds.
27o—UN TERRAIN rue Enghien, entre Victoire et Moreau, mesurant 24 pieds 4 pouces de face sur environ 120 pieds de profondeur, avec une maison haute en bois construite dans le fond du dit terrain.
28o—TROIS LOTS DE TERRE, Nos 15, 16 et 17, de l'îlet 104 sur un plan par Arnoult, déposé en l'étude de Theodore Seghers notaire, mesurant chacun 24 pieds de face à la Promenade Washington, sur 101 pieds de profondeur, entre les rues des Bons Enfans et Morales. Les banquettes sont en curb stones et briques et sont payées. Ces 3 terrains sont situés dans le même îlet où se trouve la propriété de M. Dominique de Castelnau.

Faubourg Gueno.

29o—QUATRE LOTS DE TERRE, dont deux rue Laharpe, Nos 11 et 12 de l'îlet 15, mesurant 30 pieds de face chaque, sur 136 pieds de profondeur, et deux rue White, Nos 16 et 17 de l'îlet No 20, de 31 pieds 6 pouces chaque, sur 149 pieds de profondeur.

Milneburg.

30o—UNE GRANDE MAISON basse et autres dépendances ci-devant asile des Orphelines Milne, sur une espace de terre, mesurant 110 pieds français de face rue Columbus, entre François et l'Union, et des 60 pieds sont une profondeur de 120 pieds, et les 50 autres, 150 de profondeur.

Carrollton.

31o—HUIT LOTS DE TERRE, désignés par les Nos 21 à 28 de l'îlet No 20, borné par les rues Coliseum, Treizième, Cecile et Highland, d'après un plan particulier, dressé par L. Bringier, arpenteur général de l'Etat, le 24 mai 1836, déposé en l'étude de Théodore Seghers—les dits huit lots faisant face à la rue Treizième.
REMARQUES—Des plans, donnant la description et les mesures des propriétés désignées ci-dessus dans l'ordre 1, 2, 11, 14, 15, 17, 18, 19, 21, 22 et 23, seront exposés à la Bourse St-Louis quelques jours avant la vente.
CONDITIONS — Un tiers comptant, un tiers à un an et un tiers à deux ans, en billets endossés et hypothéqués jusqu'à parfait paiement. Les dits billets, s'ils ne sont pas régulièrement payés à l'échéance porteront intérêt à 8 pour cent l'an, sans que cela donne droit à une prolongation de terme.
Les bâtisses devront être assurées, et la police transférée au vendeur, jusqu'à ce que les billets soient payés.
Les acquéreurs auront le privilège d'escompter les termes à raison de 8 pour cent l'an, pourvu qu'ils le fassent avant que les actes de vente soient passés.
Les actes de vente seront passés pardevant Edouard Barnett notaire public, aux frais des acquéreurs, dans les huit jours qui suivront celui de la vente, à défaut de quoi les propriétés seront remises à l'enchère à leurs risques et dépens, après trois jours d'avis dans deux journaux de cette ville, et sans autre notification légale. 12 avril—tlj

REMEDES.

☞ AU GRAND DEPOT DU SUD, No. 59, RUE POYDRAS, se trouvent en vente les articles ci-après désignés, réputés par les effets satisfaisants qu'ils produisent, savoir :
La Panacée dite "Longley's Great Western Indian Panacea," garantie pouvoir guérir tous les cas d'asthme, de dyspepsie, d'indigestion, de constipation, &c., et les maux provenant de la bile.—Le Liniment et Baume de la Chine, de Hays, guérissant radicalement les hémorrhoïdes, internes ou externes.—L'Extrait de Salsepareille de Sands & Comstock, contre tous les maux provenant de l'impureté du sang du corps. Anodine du dernier, etc.—Le Liniment et Elixir de Hewes contre les rhumatismes, la contraction des nerfs et des muscles, les tumeurs, &c.—Le Baume de Cerises sauvages de Wistar et le Sirop d'Ohio d'Dr Bartholomew contre la pulmonie les affections aux toux, les rhumes, les points de côté, le crachement de sang. Tous ceux qui s'en servent éprouvent les bienfaits de ces remèdes qui, sur cent cas, produisent quatre vingt dix guérisons.—Que l'on s'adresse au No 59, rue Poydras et l'on aura la conviction de l'efficacité de ces remèdes.—Liqueur de Lucine et de Junon contre l'impuissance, la stérilité, les fleurs blanches et les pertes excessives.—Les Pilules de Vanhaubert contre les maladies des femmes, remède souverain du Dr. Stephens contre la migraine.—Le soulagement des femmes enceintes.—La Teinture Indienne pour les cheveux, garantie; aussi donner aux cheveux une couleur brillante châtaine ou noire.—Le Remède du Dr. Spohn pour les maux de tête, nerveux ou bilieux. —Le Baume de Colombie, l'Oldridge non-seulement propre à faire repousser les cheveux, mais aussi à leur donner du brillant et à guérir la teigne, &c.—La Potion de Green contre les fièvres en frissons, produisant son effet sans le secours d'aucune autre médecine.—Un poële nouvellement composé avec lequel on donne un lustre luisant aux poêles et aux tuyaux, ainsi qu'aux voitures; cette couleur se conserve inaltérable pendant toute une année. L'Huile acoustique du Dr. McNair, guérissant radicalement la surdité et tous les maux d'oreilles. Cette huile a rendu l'ouïe à des personnes qui étaient attaquées de surdité depuis dix, quinze et vingt ans.—L'Huile de Noix pour la barbe, supérieure à tout ce dont on fait usage pour se razer.—L'Eau de Cologne de Saunders, et Extrait d'Eau de Floride—Savon à barbe, de toute qualité, et parfumerie en grand assortiment, à des prix à la convenance de tout le monde.
Tous ces articles sont vendus avec la garantie de plaire à ceux qui en achèteront. On les trouve au magasin dit "THE ORIGINAL AND GENUINE MAGICAL PAIN EXTRACTOR DE COMSTOCK, No. 59, rue Poydras.
☞ Le VERITABLE REMEDE MAGIQUE guérit les cas de brûlures, les érésypèles, le tic douloureux, les plaies chroniques, les ulcères et toutes les maladies de la peau. Souvenez-vous que le véritable Remède Magique se trouve en vente au No 59, rue Poydras. (On en délivrera gratis aux écclésiastiques.)
GRANDE DECOUVERTE. — Remède contre la gonorrhée du Dr. Conset—Cette mixture ne contient aucune substance malfaisante; loin de là, elle est plus convenable à la constitution qu'aucun autre remède, dont on fait ordinairement usage pour les maladies vénériennes. En vente seulement au No 59, rue Poydras, où l'on rembourse l'argent si l'on n'en est pas satisfait. 15 déc—6m

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
DEPOT CHEZ BERTRAND & SIBOS,
Encoignure Royale et Bienville.
☞ La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves; et sans vouloir rattacher toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque la médecin s'obstine à les rejeter... il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se perdent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui renferme les trois qualités suivantes d'être anthelmintique purgatif et tonique. 19 nov.

200 sacs Poivre—200 caisses Savon de Boston [illegible] barils Mangeurs, Nos 1, 2 et 3; 1000 caisses de 60 balles Dominoes, 1000 boîtes Thé, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
[illegible] 62, Gravier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR P. E. TRICOU
IL sera vendu, le samedi 17 avril 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis
1o—Un lot de terre, situé rue St Philippe, entre Bourbon et Dauphine, ayant, mesure française, 40 pieds de face à la dite rue St Philippe, avec toute la profondeur qui s'y trouve jusqu'à la propriété Lauman, borné d'un côté par la propriété du Dr. Haret, et de l'autre par celle d'Agathe Fanchon f. d. c. Il existe sur le dit lot de terre une maison principale à rez-de-chaussée, bâtie entre poteaux, couverte en ardoises, composée de six pièces, et deux édifices en briques dans la cour, dont l'un à un étage, composé de six pièces, couvert en terrasse, et l'autre à rez de chaussée, composé de quatre pièces couvert de tuiles à crochets. La dite propriété est louée à raison de $35 par mois.
2o—Un lot de terre situé rue Bourbon, entre Hopital et Quartier, ayant 30 pieds de face à la dite rue Bourbon, sur une première profondeur de 90 pieds, d'où il ouvre sur la ligne ouest d'un pied trois pouces, sur une seconde profondeur de 30 pieds, faisant une profondeur totale de 120 pieds, la ligne du fond étant de 31 pieds 3 pouces et parallèle à la ligne de façade, borné d'un côté par la propriété de veuve Célestin Vilmon, et de l'autre par celle de B Dupuy; ensemble la maison briquetée entre poteaux, cuisine en bois et autres dépendances. La dite propriété est louée à raison de $20 par mois.
Conditions.—La propriété située rue St Philippe un cinquième comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets, par coupons, endossés à la satisfaction du vendeur et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement. Le pavage aux frais de l'acquéreur.
Pour celle située rue Bourbon, comptant.
Les actes de vente par devant Jean Agaisse, notaire, aux frais des acquéreurs. 15 avril—3t

PAR J. B. CROZAT & LEWIS.
Vente à l'encan pour cause de départ
IL sera vendu à l'encan, samedi, prochain le 17 courant, à 4 heures après-midi, encoignure Conti et Bourbon,
1o Les marchandises et l'installation d'un magasin d'huîtres et de fruits, ainsi que deux grandes glacières et leurs balances.
2o Le mobilier et la batterie de cuisine dépendant de l'établissement.
La situation en est excellente et le loyer ne s'élève qu'à $15 par mois.
Le tout sera vendu en un seul lot.
Conditions de la vente, comptant. 15av—3t

PAR P. E. TRICOU.
IL sera vendu le samedi 17 avril 1847, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis
La belle propriété située à l'encoignure Nord de la rue des Remparts et de la rue des Ursulines, mesurant au pied anglais, 67 pieds 1/2 pouce de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 1/2 et face à la rue des Ursulines. La maison est très spacieuse et très confortable, elle se compose de quatre grandes pièces à feu au rez de chaussée, une grande galerie faisant face aux deux cours intérieures de la maison, une chambre à bains, une office, chambres à domestiques, écurie et remise et une belle cuve, avec un hydrant et une [illegible] cuisine. Il y a dans l'attique deux grandes pièces très bien fermées dont une est à feu.
Conditions—Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets à [illegible] endossés, assurés par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt jusqu'au paiement final.
L'acte de vente par devant Théodore Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur. 14av

PAR WM. BERGER
Vente pour effectuer un partage
IL sera vendu, samedi 17 avril, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins
Le beau LOT DE TERRE avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé au faubourg Ste Marie, Seconde Municipalité, mesurant au pied américain, 70 pieds de face à la rue St John, entre [illegible] et Gravier, Commune, sur 60 pieds de profondeur, mesure française. Le dit lot se rétrécit jusqu'à la ligne du fond, où il ne mesure que 57 pieds 1/2 pouce américain. Ensemble avec une grande MAISON divisée en quatre chambres, deux grandes dépenses et galerie, cuisine haute, ayant deux chambres au dessus et deux en bas. Conditions—Un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque.
Cette propriété est louée $[illegible] par mois.
L'acte de vente pardevant [illegible] Cuvillier, notaire.
13 avril—5

Succession de Madame J. J. Hol[illegible]
PAR GEO. W. CHERRY, Encanteur.
IL sera vendu, le mardi 27 du courant, à [illegible] No 100, rue Poydras, entre celles St Charles et du Camp, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, au shérif dans l'affaire de la succession de feu dame Holon un assortiment de meubles de [illegible] faits en bois de rose et en acajou, tels que [illegible] tes, tables rondes, chaises, sofas, bois de lit [illegible] le tout travaillé dans le meilleur genre. [illegible]

VENTE DE SUCCESSION
Succession L. G. Hilligsberg
EN vertu d'un décret de l'honorable Cour de District, du second district, rendu dans et pour la paroisse St Bernard, rendu le 15 avril 1847, il sera vendu par P E Tricou, encanteur, mercredi le 28 avril 1847, à midi précis, à la Bourse d'échange St Louis, les propriétés foncières et esclaves suivants, savoir :

Propriétés foncières.
1o Quatre lots de terre situés dans la première Municipalité de la Nouvelle Orléans, rue Gallatin, dans l'îlet compris entre Gallatin, Vieille Levée, Hôpital et Quartier, faisant partie de quatre lots de terre désignés par les Nos 29, 30, 31 et 32 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 29 décembre 1845, et déposé en l'étude de Wm Christy, notaire; les dits lots mesurant chacun 25 pieds 2 pouces 2 lignes sur la rue Gallatin, le No 29 ayant 64 pieds 2 pouces de profondeur du côté de la rue du Quartier et le No 32 ayant 50 pieds 1 pouce de profondeur du côté de la rue de l'Hôpital; les dits lots mesurant dans la profondeur sur les lignes communes, à savoir, les Nos 29 et 30 soixante pieds sept pouces six lignes, les Nos 30 et 31, cinquante sept pieds un pouce six lignes, et les Nos 31 et 32 cinquante trois pieds sept pouces deux lignes; ensemble avec toutes dépendances, les dits terrains peuvent servir de jardin aux terrains suivants.
2o—Quatre lots de terre faisant face à la rue Vieille Levée, joignant les précédents dans la profondeur et formant l'autre partie des dits 4 lots, désignés par les Nos 29, 30, 31 et 32 sur le susdit plan, mesurant chacun 25 pieds de face, sur 44 pieds 7 pouces de profondeur, ensemble avec QUATRE MAISONS ET CUISINES EN BRIQUES A TROIS ETAGES et toutes dépendances.
3o—Un morceau de terre près du pont du Bayou St Jean, connu précédemment sous le nom de vacherie de Poyras, et maintenant cultivé en [illegible] mesurant sur la rue Fortin 541 pieds, 31 pouces [illegible] gnes qui forment toute la largeur de l'îlet, [illegible] 142 pieds 9 pouces, 3 lignes sur chacune des [illegible] Campement, et des Sauvages, la dite [illegible] étant à trois arpents de la rue St-Jean qui [illegible] au pont du bayou, et la dite rue du Camp [illegible] la 3me rue à partir du bayou, le susdit [illegible] terre est composé de 16 lots, désignés par les Nos de 27 à 42 inclusivement, sur un plan dressé par L. Bourg, le 11 septembre 1826, déposé dans [illegible] au livre des plans de Hugues Pedesclaux, [illegible] notaire, ensemble avec une maison [illegible] de l'encoignure des rues du Campement et Fortin, de 36 pieds de largeur, sur 45 pieds de profondeur, contenant 4 pièces avec cheminées, galerie devant et derrière, ensemble avec une petite cuisine en bois un magasin en bois, employé maintenant comme étable, et les matériaux d'une étable en bois, renversée par le vent, de beaux arbres à fruit et toutes dépendances.
4o Huit îlets de terre à Versailles, autre ou habitation Delaronde, à six milles au-dessous de la Nouvelle Orléans, les dits îlets faisant partie d'une pièce de terre sur laquelle se trouvent les maisons et l'abreuvoir de l'habitation Delaronde, une allée de chênes verts qui s'étend du fleuve au jardin de la ci-devant maison de maître Delaronde, maintenant appartenant à Louis Janin Esq, une allée de pacanières au bout devant derrière la précédente allée, jusqu'à la pièce de terre s'étendant du fleuve au chemin de fer du Golfe du Mexique, et en arrière sur trois îlets et une fraction du chemin appelé promenade de Paris, aux arpents de l'habitation Bienvenu, les dits huit îlets se comportant ainsi qu'il suit :
1o Un îlet désigné sous le No 20 sur un plan dressé par Jn. Pilié, le 15 avril 1845, déposé dans les archives de l'h. Seghers, ci-devant notaire, mesurant 300 pieds sur chacune des rues Bienvenu et Delaronde, et 372 pieds 10 pouces 3 lignes sur chacune des rues Montesquieu et Fenelon, le dit îlet faisant partie du jardin de l'ancienne maison de maître Delaronde, auquel vient aboutir l'allée de chênes verts, et se trouvant immédiatement en face de ladite maison, ensemble avec une maison en bois de 97 pieds de largeur sur 100 pieds de profondeur, à trois étages, contenant neuf pièces et ayant des galeries que cote une galerie de dix pieds, ensemble aussi avec les plantes qui s'y trouvent et toutes dépendances.
2o Six îlets contigus désignés sur le susdit plan sous les Nos 55, 56, 65, 66, 71, 72, ayant chacun sur Montesquieu, savoir les Nos 55 et 56, trois cent neuf pieds cinq pouces quatre lignes chacun, et les Nos 65, 66, 71, 72, chacun 372 pieds 11 pouces 6 lignes, mesurant de plus, à savoir, le No 55, trois cents pieds sur chacune des rues Moreau et Cascalvo et 300 pieds 5 pouces 4 lignes sur la rue Fenelon; le No 56 mesurant 250 pieds 5 pouces sur chacune des rues Moreau et Cascalvo, et 300 pieds 5 pouces 4 lignes sur le chemin de Paris, le No 65 ayant 300 pieds sur chacune des rues Cascalvo et Grands-Hommes, et 312 pieds 11 pouces 6 lignes sur la rue Fenelon; le No 66 ayant 300 pieds 6 pouces sur chacune des rues Cascalvo et Grands Hommes et 312 pieds 11 pouces 6 lignes sur le chemin de Paris, le No 71 ayant 300 pieds sur chacune des rues Grands Hommes et Craps, et 312 pieds 11 pouces 6 lignes sur la rue Fenelon; le No 72 ayant 300 pieds 6 pouces sur chacune des rues Grands Hommes et Craps et 312 pieds 11 pouces 6 lignes sur la promenade ou chemin de Paris; ensemble avec l'allée susdite de pacanières en partant par la traverse un tiers de l'îlet 55, l'îlet 56, et environ un tiers de l'îlet 71; ensemble avec un étang dont l'eau est toujours fraîche, qui peut servir à abreuver les animaux. — Ensemble aussi avec les moulin à scie, sucrerie et purgerie en briques, de l'ancienne habitation Delaronde, dont on a fait temporairement un logement, un magasin et une étable, et ensemble avec une vieille maison en bois située sur le bord de la rue Saint-Denis [illegible] Moreau, laquelle, [illegible] par la rue du Camp, attachée à la susdite ancienne maison de maître, ensemble avec toutes dépendances.
3o Un îlet désigné sur le susdit plan sous le No 51, mesurant 300 pieds sur chacune des rues Delaronde et Moreau, et 200 pieds 9 pouces 2 lignes sur chacune des rues Fenelon et Lafontaine, contigu avec le côté à l'îlet sur lequel se trouve la susdite ancienne maison de maître, et se trouvant entre l'îlet 50 et les îlets 55 de l'habitation Bienvenu; faisant à dire à partie de l'emplacement des cabanes à nègres de l'habitation Delaronde, ensemble avec toutes dépendances.
Les rues de Versailles doivent être [illegible] d'après les requête seulement de deux tiers des propriétaires, et chaque propriétaire a droit à une sortie sur le chemin de Paris.

Esclaves :
5o. FULTON alias FERDINAND, nègre, âgé d'environ 24 ans, draymau et cabinier.
EDMOND, nègre, âgé d'environ 23 ans, domestique de maison, un peu maçon.
HENRY, mulâtre, âgé d'environ 25 ans, draymau et domestique de maison.
PHILIPPE, griffe, âgé d'environ 30 ans, cocher et domestique de maison.
Conditions : Les dites propriétés seront vendues aux conditions suivantes, savoir : les susdits huit îlets à Versailles et la dite pièce de terre près le pont du Bayou, partie comptant et tout le reste à crédit, un cinquième comptant et la balance à un et deux ans, 2o les susdits quatre esclaves et les susdits quatre terrains rue Gallatin conjointement et premièrement décrits, un cinquième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois; 3o les susdits 4 terrains bâtis rue de la Vieille Levée, l'acquéreur de chaque terrain assumant en faveur de la caisse générale d'amortissement de la Nouvelle-Orléans le paiement de $4,000 payable le 26 janvier 1857, avec intérêt à six et demi pour cent par an, sur la dite somme payable semi-annuellement le 26 juillet et le 26 janvier de chaque année, et le dit acquéreur fournissant, pour la dite somme de $4,000 et les dits intérêts semi-annuels, des bons assurés par hypothèque sur la propriété achetée par lui en remplacement des bons dus par la succession; la balance du prix payable un cinquième comptant et quatre cinquièmes à 6, 12, 18 et 24 mois, l'acquéreur assurant les bâtisses et transférant la police à la dite caisse d'amortissement. Les acquéreurs de toutes les propriétés ci-dessus décrites fourniront des billets à leur ordre assurés par hypothèque, avec la clause de non aliénando, portant intérêt à huit pour cent par an, en cas de non paiement à échéance; et ils se mettront en possession à leurs frais.
Avant la vente, des plans des propriétés foncières sus décrites seront exposés à la Bourse.
Les ventes seront passées par Jules Mossy, notaire
20 mars—3 P E TRICOU, encanteur

AVIS—Le soussigné ayant établi une maison d'agence, se chargera de la gestion de tous biens-immobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidents, et acceptera à cet effet les pouvoirs des chefs qui s'adresseront à lui.
A. MICHOUD.
1déc—1an Bureau 142, coin Ursulines et Levée.

VICTOR ROUMAGE ayant entièrement abandonné le commerce d'importations, se livre exclusivement à la gestion de toute biens immobiliers, pour compte de propriétaires absents ou non résidents en ville. Il accepte les pouvoirs de ceux qui s'adresseront à lui. Il se recommande à ses amis.
Rue St-Louis, 87.
Nouvelle-Orléans, le 19 janvier 1847. 19jan 1an

PIERRE A FUSILS—5 barils à vendre à bas prix pour clore une consignation, par
[illegible] H DE GOER & RIPPLARD

VENTES DE CE JOUR

VENTE [illegible]
PAR N. VIGNIE
[illegible]
LA vente des objets [illegible] sera continuée ce jour [illegible] il reste encore de belles [illegible] de porcelaine, cristaux [illegible] chandeliers, porte [illegible] et un grand nombre [illegible] trop longs à énumérer [illegible]

PAR SYKES & [illegible]
[illegible]
AUJOURD'HUI vendredi [illegible] tes de l'après midi, il sera vendu [illegible] en face des Magasins Rouges [illegible]
100 BALLES DE FOIN du Nord, en débarquement du brick Belfast. 16 avril

Sucre en boucauts.
PAR J. B. BLACHE & Co.
VENDREDI 16 du courant, à 4 heures et demie de l'après-midi, il sera vendu sur la Levée, [illegible] boucauts de sucre, en débarquement. 16avr

PAR J B BLACHE.
IL sera vendu aujourd'hui, 16 courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti No 29,
Un assortiment de chapeaux et de linge fait, à 11 1/2 heures, un assortiment de marchandises sèches consistant principalement en cotonnades, indiennes de fantaisie et à meubles, cotons blancs, bregailles, toiles [illegible] 16 av

VENTE RENVOYEE.
PAR SYKES & HYDE
A. Davall, Encanteur
GROCERIES, LIQUEURS, VINS &c
VENDREDI 16 courant, à 11 heures, il sera vendu au No 47, rue de la Vieille Levée—
Le contenu dudit magasin se composant de
120 caisses d'Oporto supérieur,
[illegible] do eau de vie de cognac supérieur
100 do tabac à chiquer, quelques marques de choix
100 do de poudre à canon, 1re qualité
70 sacs café Rio, 30 caisses poivre moulu,
20 quarts barriques vin doux de Malaga,
10 do do vin de Xérès pâle,
10 do do eau de vie A Seignette
20 quartiers do do do
10 terraques Genièvre de Hollande,
40 dame-jeannes eau de vie, de 5 gallons chaque, Genièvre, vin Xérès, 30 quarts vin rouge, Oporto, 12 1 2 pipes eau de vie, 4me preuve [illegible] [illegible] Genièvre de Hollande [illegible]
[illegible] coffres forts Salamandre à l'épreuve du feu, Pupitres, installations et bail du magasin. 14av

PAR J B BLACHE.
D'ORDRE et sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra, il sera vendu, vendredi 16 du courant, à 11 1/2 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No 29,
1 boîte plaids coton,
2 do coutil fil,
1 do indiennes deuil,
Incoutes et avaries à bord de la goëlette [illegible] Eugène, venant de Brême via Havane. 16 avril

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Restaurant de la Liberté.
VENDREDI prochain 16 [illegible] courant, [illegible] matin, rue St Philippe, No 16, entre Condé et Vieille Levée, il sera vendu le Restaurant de la Liberté, consistant en quatre [illegible] de tables, [illegible] meubles, [illegible] glaces, tables, [illegible] cuisine, [illegible] verres, [illegible] et ustensiles de [illegible] à la vente [illegible] du comptant.
14av

VENTES A L'ENCAN

Terrains dans le faubourg Tremé [illegible] élevés de la Nouvelle-Orléans
PAR SYKES & CARONE [illegible]
SAMEDI, 24 [illegible], il sera vendu [illegible] lots de terre [illegible] par [illegible] rue Ste Anne Marais [illegible] [illegible] sur la Bourse
10av

Vente de linges—SAMEDI [illegible]
PAR SYKES & HYDE
A. Davall, Encanteur
SAMEDI [illegible] à la Salle [illegible] de l'Arcade Banks [illegible] en hauts et vestes, [illegible] et [illegible] de toile, [illegible] etc. [illegible] piqué, et [illegible]
AUSSI—20 caisses chinoises.
ET A MIDI—Des consignations [illegible]
16avril

DAUCOURT QUARANTE-NEUF LOTS [illegible] DANS LA SECONDE MUNICIPALITE
PAR BEARD, CALHOUN & Co.
IL sera vendu samedi le mardi [illegible] à [illegible] heures [illegible] la Bourse [illegible] [illegible] TERRE [illegible]
[illegible] 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 [illegible], 14, 15, 16, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 31, 32, 33, 34, 41, 43, 44.
[illegible]

PAR J B BLACHE
IL sera vendu le samedi [illegible] 1847 à midi, à la Bourse St Louis, rue St Louis entre Chartres et Royale, quatre lots [illegible] [illegible] dans l'îlet [illegible] rues [illegible] Philippe et Dumaine, d'après un plan [illegible] par L F Pilié [illegible] 1847 et déposé en l'étude de [illegible] notaire, savoir:
Le lot No 1 mesure 30 pieds 9 pouces de face sur 130 pieds de profondeur [illegible] restes d'une maison et dans le fond [illegible] étage, lieux d'aisance et lavoir.
Le lot No 2 mesure 30 pieds 2 pouces de face sur 130 pieds de profondeur, ayant [illegible] les fondations sur lesquelles [illegible] une grande maison, et dans le fond [illegible] étage, lieux d'aisance et lavoir.
Le lot No 3 mesure 30 pieds 2 pouces de face sur 130 pieds de profondeur, ayant aussi [illegible] l'une grande maison sur la façade, cuisine à étage, lieux d'aisance et lavoir.
Le lot No 4 mesure 30 pieds 1 pouce de face sur 130 pieds de profondeur et existe aussi [illegible] les fondations d'une grande maison, cuisine à étage, lieux d'aisance et lavoir.
Le tout mesure américaine. Les lots [illegible] sont toutes parallèles ensemble avec tous les droits, privilèges et appartenances y attachés [illegible].
Conditions : Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets [illegible] à satisfaction et garantis par hypothèque [illegible] intérêts [illegible] payés à leur échéance respective, portant intérêt à raison de 8 pour 100 l'an jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Th. Guyol, notaire public. [illegible]

SANGSUES.
DOUZE MILLIERS SANGSUES [illegible] [illegible] [illegible] SIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES [illegible] [illegible]
12 J B SAUBIAN

Cent Nègres à vendre.
Hope H. Slatter, à l'encoignure des rues Moreau et Esplanade.
RECEMMENT arrivés, cent jeunes nègres de la Virginie et du Maryland. Le soussigné, agent de Hope H Slatter en cette ville, [illegible] ses de ces nègres à de bas prix, pour de l'argent. Dans le nombre se trouvent de bonnes [illegible] son, des ouvriers des cuisinières, [illegible] et repasseuses, garçons d'office, [illegible] champêtre. Les personnes qui désirent [illegible] esclaves [illegible] avant de faire [illegible] ailleurs.
JAS. F. GOVERNEY, Agent,
21 oct—6m Encoig des rues Moreau et Esplanade

NEGRES A VENDRE
LES soussignés établis au No 50 [illegible] [illegible] de recevoir [illegible] nègres de [illegible] la Virginie [illegible] et [illegible] travailleurs des champs, [illegible] son bon [illegible] arrangements [illegible] de ceux qui [illegible] esclaves de ces deux Etats, [illegible] D'après la réputation bien méritée qu'a [illegible] établissement, nous n'aurons pas [illegible] anciennes [illegible] et ceux qui s'adresseront [illegible] d'être satisfaits des esclaves qu'ils [illegible] chez nous.
N. B. Ils garantissent tous les esclaves [illegible] vendent. SLATTER & LOCKE [illegible]
21 nov—6m

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE.
Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manufactures [illegible]
LE [illegible] [illegible] Cabos [illegible] [illegible] [illegible]
Les personnes qui [illegible] [illegible] de Maisons [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] aux [illegible].
Chez M. Cabos, les habitans [illegible] sucrerie, domestiques [illegible] et tous autres [illegible], commis, maîtres d'hôtel, garçons de [illegible] et servantes, et autres [illegible].
On trouvera également des garçons de [illegible] de nuit, pour marchands [illegible] voie de [illegible] pour leur [illegible].
Les étrangers [illegible] l'adresse de [illegible] à bas prix.
Mr. Cabos fournira des apprentis à [illegible] désireront. [illegible] tiers, [illegible] dépendants [illegible] entourés [illegible].
En outre, M. Cabos se charge de [illegible] location d'esclaves [illegible].
1s nov—1an

CHANGE sur Bordeaux, ou Bordeaux [illegible] jours, à vendre par CHS. DUFOUR
13 mars [illegible]

DENIMS—100 balles denims de divers [illegible] NORCROSS & FOSDICK,
22 mars 62 Gravier

A vendre et débarquement du navire Mary Pleasant, de Marseille.
50 quintaux amandes de Provence,
100 caisses salaisons assorties,
60 do anchois à l'huile [illegible], olives, olives vertes, [illegible] en saumure. MARTIN [illegible] [illegible]
25fév [illegible]

SUCRE HAVANE—[illegible] caisses jaune [illegible] de débarquement du brick Mary Ann [illegible] vendre par L. CANTIN,
7 avril [illegible]

VINAIGRE—30 barils vinaigre [illegible] vendre par B. VALLS, 36 [illegible]

GENIEVRE de H[illegible] [illegible] par B. VALLS, 36 [illegible]

CHARBON Pulvérisé—1 boucaut [illegible] B. VALLS, 36 [illegible]

PRUNES—6 caisses, en débarquement [illegible] vendre par B. VALLS, 36 [illegible]
2mars

AMANDES amères—300 livres, à vendre [illegible] B. VALLS, 36 Commune

CACAO de Guayaquil, qualité supérieure—15 sacs en débarquement du brick Salvador, à vendre par B VALLS, 36 Commune

2 PIPES VIEUX VIN D'OPORTO, à vendre par P. [illegible]
22 av rue Royale, No 116.